ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Procès-verbal du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 29 AVRIL 2021

SALLE DE LA CITADELLE
LE CHATEAU D'OLERON

A la Citadelle du Château d'Oléron, le vingt-neuf avril deux mille vingt et un, à dix-sept heures, Monsieur Michel Parent, Président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron ouvre la séance, fait l'appel et constate que le quorum est atteint. Monsieur Brechkoff est désigné secrétaire de séance.

Convocation au conseil communautaire : 23 avril 2021
Date d'affichage de la convocation : 23 avril 2021
Conseillers en exercice : 30
Conseillers présents : 20
Nombre de votants : 23

Présents : BENITO GARCIA Richard, BRECHKOFF Thibault, CHEVRIER Philippe, CLERGET Jean-Marie, DELHUMEAU-JAUD Fabienne, DELISEE Martine, FERREIRA François FROUGIER Sylvie, GAILLOT Bruno, GUILBERT Éric, HUMBERT Micheline, JOUTEUX Françoise, LIVENAIS Patrick, MAZERAT Adrien, MONNEREAU Patrick, PARENT Michel, RAYNAL Philippe, SUEUR Christophe, VILLAUTREIX Marie-Josée, VITET Françoise

Excusés :
COIFFÉ Luc pouvoir à Christophe Sueur
GAZEU Patrick pouvoir à M.Delisée
ROBILLARD Patrice pouvoir à Michel Parent
MORANDEAU Yannick
CHARTIER Chantal
BOUGNARD Valérie
RABELLE Dominique
JOYEUX Nathalie
HUOT Joseph

Ordre du jour :

1. RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REALISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE 3
2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 MARS 2021 3
3. DESIGNATION DE DELEGUES DANS LES STRUCTURES EXTERNES 3
4. COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES 4
5. APPROBATION DU BILAN ANNUEL DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – ANNEE 2020 6
6. CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE INTERCOMMUNALE – SEMDAS COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2020 7
7. CONVENTION « PETITES VILLES DE DEMAIN » 7
8. SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX : SUBVENTION HABITAT DE LA VIENNE - « MAISON RELAIS » 7
9. CONTRAT LOCAL DE SANTE OLERON - APPEL A PROJET DE LA MILDECA 8
10. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 9
11. GEMAPI - TRAVAUX DE REENSABLEMENT DE CORDONS DUNAIRES 9
12. GEMAPI – GESTION DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT – CAMPAGNE D'INVESTIGATION GEOTECHNIQUE 11
13. GEMAPI – PAPI – RÉEVALUATION BUDGETAIRE DES TRAVAUX DE BOYARDVILLE ET LANNELONGUE 12
14. ENFANCE JEUNESSE – DEMANDE DE FINANCEMENT ERASMUS + ... 13
15. ENFANCE JEUNESSE – FINANCEMENT INVESTISSEMENT NUMERIQUE DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE 14
16. SOLLICITATION DU FONDS LEADER POUR LE FINANCEMENT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE POUR LES AGENTS DE LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC DE L'ILE D'OLERON 15
17. AGRICULTURE DURABLE – POURSUITE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL 15
18. ROD – ADHESION AU RÉSEAU COMPOST CITOYEN NOUVELLE AQUITAINE 17
19. ROD – CONVENTIONS DE COLLECTE DES PNEUS AVEC ALIAPUR ET ALCYON 17
20. ROD – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION RESEACLONS DEVELOPPEMENT 19
21. ROD – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ROSEAUX SOCIAUX IO 20
22. ACQUISITION D'UN BROYEUR ET D'UN CRIBLE POUR LES DECHETS VERTS, COMPOST, BOIS ET BIOCOMBUSTIBLES- ACCORD-CADRE ROD2021-02 ATTRIBUTION DU MARCHE 21
23. FOURNITURE DE BACS ROULANTS ET DE COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE EN BOIS POUR LA COLLECTE DE DECHETS, ET DE COMPOSTEURS EN PLASTIQUE ACCORD-CADRE ROD2021-04 ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE 21
24. DEPLACEMENTS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE A L'EURL TRANS-PERTUIS : PASSERELLE ET PONTON D'AMARRAGE FLOTTANT – CHENAL DE LA PERROTINE, BOYARDVILLE 25
25. DEPLACEMENTS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE A LA SOCIETE CROISIERES INTER-ILES : PASSERELLE ET PONTON D'AMARRAGE FLOTTANT – CHENAL DE LA PERROTINE, BOYARDVILLE 25
26. DEPLACEMENTS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE A LA SARL LES CROISIERES OLERONAISES : PASSERELLE ET PONTON D'AMARRAGE FLOTTANT – CHENAL DE LA PERROTINE, BOYARDVILLE 26
27. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL PCAET - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CPIE MARENNES-OLERON 27
28. DEPLACEMENTS – APPEL A PROJETS DETR 28
29. CENTRE AQUATIQUE ILEO - PROJET REHABILITATION 29
30. VIREMENT DE CREDITS 30
31. ENFANCE JEUNESSE – CREATION POSTE ANIMATEUR JEUNESSE ET PROLONGATION DU POSTE ADJOINT D'ANIMATION MUTALISES 31
32. ESPACES NATURELS- OLERON 21 – CREATION D'UN POSTE ECLUSIER CONTRACTUEL 33
33. RESSOURCES HUMAINES CONTRAT A DUREE INDETERMINEE « FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE » DE MME GAUTHIER POUR LES MISSIONS DE COORDONNATION D'AGRICULTURE DURABLE ET ALIMENTATION » 34
34. POURSUITE DES MISSIONS DE RESPONSABLE DU SERVICE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » CONTRACTUEL 35
35. PROLONGATION DE LA MISSION DU POSTE D'« ASSISTANT(E) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » 36
36. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS 37
37. REHABILITATION DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE SAINT-TROJAN-LES-BAINS ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT 43

Monsieur Parent demande à ajouter une question à l'ordre du jour :

37- REHABILITATION DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE SAINT-TROJAN-LES-BAINS ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Pas d'opposition.

Monsieur Gaillot remercie les services techniques de la Communauté de communes pour la qualité de leur travail.

Monsieur Parent informe que dans le cadre du CRTE (contrat de relance et de transition écologique) une fiche type sera transmise aux mairies par les services de la Communauté de communes afin qu'elles fassent part en retour avant le 17 mai prochain, des projets qui seraient éligibles.

Il fait lecture du courrier de Monsieur Jean-Marc Chailloleau qui remercie les élus oléronais de leur soutien au Théâtre d'ardoise. Monsieur Parent confie à Mme Vitet l'organisation d'une soirée conviviale entre élus et techniciens.

1. RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REALISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire du 30 juillet 2020 a délégué au bureau communautaire certaines attributions. Conformément à la réglementation, le Président informe le conseil des délibérations prises pour l'exercice de cette délégation de janvier à avril 2020 :

N° de l'acte	Objet	Date de la décision
BC080421_1	AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE - VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES	08/04/2021
BC080421_2	AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE	08/04/2021
BC080421_3	OLERON 21 - AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITION FONCIÈRE BABOEUF	08/04/2021
BC080421_4	RMPIO - DEPOT D'OUVRAGES	08/04/2021
BC080421_5	RMPIO - TARIF PRODUITS DERIVES	08/04/2021
BC180221_1	OLERON 21 - AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS FONCIÈRES	18/02/2021
BC180221_2	AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS BAILLEURS ET ACCEDANTS A LA PROPRIETE	18/02/2021
BC180221_3	AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS BAILLEURS ET ACCEDANTS A LA PROPRIETE	18/02/2021
BC210121_1	AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES	21/01/2021
BC210121_2	RMPIO - TARIFS 2021	21/01/2021
BC210121_3	AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITION DE TERRAIN	21/01/2021
BC210121_4	PISTES CYCLABLES - REGULARISATION PARCELLAIRE	21/01/2021

Pas d'observation.

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 MARS 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. DESIGNATION DE DELEGUES DANS LES STRUCTURES EXTERNES

Annule et remplace la délibération 19/11/2020

La Communauté de communes de l'île d'Oléron est représentée dans des structures externes soit de droit, soit parce qu'elle est adhérente.

Pour répondre à des demandes d'ajustements, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la mise à jour de la liste des représentants de la Communauté de communes dans les instances suivantes :

SIL - Syndicat intercommunautaire du Littoral

PARENT	Michel	Titulaire
RABELLE	Dominique	Titulaire
ROBILLARD	Patrice	Titulaire
RUDELLE	Dominique	titulaire remplacée par Thibault Brechkoff titulaire
THIBAUDEAU	Lucien	titulaire remplacée par Anne Karehnke titulaire
VILLAUTREIX	Marie-Josée	Titulaire
VITET	Françoise	titulaire
BARCAT	Jacky	suppléant
BENITO GARCIA	Richard	suppléant
HUOT	Joseph	suppléant
MAZERAT	Adrien	suppléant
PATTEDOIE	Daniel	suppléant
POUPIN	Didier	suppléant remplacé par Catherine Lejeune suppléante
RAYNAL	Philippe	suppléant

Monsieur Parent précise que la composition d'autres instances sera mise à jour lors du prochain conseil.

4. COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Annule et remplace la délibération 19/11/2020

Vu l'article L.2121-22 du CGCT transposable aux EPCI instituant que le conseil communautaire peut former des commissions thématiques ayant pour objet l'examen de dossiers et la préparation des décisions qui seront adoptées par l'assemblée délibérante

Sur proposition du bureau communautaire, chaque commission thématique est composée :

- du Président de la Communauté de communes
- du Vice-président compétent
- de conseillers communautaires, à raison d'au moins 1 par commune ;
- Peuvent siéger, sur proposition des maires, jusqu'à 2 conseillers municipaux par commune ne disposant pas de mandat de conseiller communautaire, en tant que membres titulaires.

Pour répondre à des demandes d'ajustements, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la mise à jour les listes des élus qui composent les commissions thématiques suivantes :

6. Régie Oléron Déchets

DOLUS D'OLERON	GENDRE	Grégory	
DOLUS D'OLERON	RENAUDIN	Frédéric	
DOLUS D'OLERON	RUDELLE	Dominique	Remplacée par Daniel PATTEDOIE
GRAND VILLAGE PLAGE	BARCAT	JACKY	
GRAND VILLAGE PLAGE	GODILLOT	Ginette	
GRAND VILLAGE PLAGE	ROBILLARD	Patrice	
LA BREE LES BAINS	BOSC	David	
LA BREE LES BAINS	CHEVRIER	Philippe	
LA BREE LES BAINS	MATULEWIEZ	Stéphanie	

LE CHÂTEAU D'OLERON	CHARTIER	Robert	
LE CHÂTEAU D'OLERON	HUMBERT	Micheline	
LE CHÂTEAU D'OLERON	PARENT	Michel	
SAINT DENIS D'OLERON	JOYEUX	Nathalie	
SAINT DENIS D'OLERON	KAREHNKE	Anne	
SAINT GEORGES D'OLERON	COUSSY	Jacqueline	
SAINT GEORGES D'OLERON	DELHUMEAU-JAUD	Fabienne	
SAINT GEORGES D'OLERON	LAMY	Sandra	
SAINT GEORGES D'OLERON	MAZERAT	Adrien	
SAINT PIERRE D'OLERON	CHASTANET	Sylvie	
SAINT PIERRE D'OLERON	VITET	Françoise	
SAINT TROJAN-LES-BAINS	HAFID ALAOUI	Morad	
SAINT TROJAN-LES-BAINS	POUPIN	Didier	Remplacé par Fabrice LANNELUC
SAINT TROJAN-LES-BAINS	VILLAUTREIX	Marie-Josée	

9.Littoral et défense côtes

DOLUS D'OLERON	GENDRE	Grégory	
DOLUS D'OLERON	POIRIER	Michaël	
DOLUS D'OLERON	RUDELLE	Dominique	Remplacée par Daniel PATTEDOIE
GRAND VILLAGE PLAGE	BELLOTTI-LEMONNIER	MARTINE	
GRAND VILLAGE PLAGE	CHARTIER	Chantal	
GRAND VILLAGE PLAGE	ROBERT	ALAIN	
LA BREE LES BAINS	MONNEREAU	Patrick	
LE CHÂTEAU D'OLERON	BENITO GARCIA	Richard	
LE CHÂTEAU D'OLERON	DA SILVA	Jean-Yves	
LE CHÂTEAU D'OLERON	PARENT	Michel	
SAINT DENIS D'OLERON	HUOT	Joseph	
SAINT DENIS D'OLERON	KAREHNKE	Anne	
SAINT GEORGES D'OLERON	BOUYER	Patrick	
SAINT GEORGES D'OLERON	DEUIL	Bruno	
SAINT GEORGES D'OLERON	LIVENAIS	Patrick	
SAINT GEORGES D'OLERON	MORANDEAU	Yannick	
SAINT GEORGES D'OLERON	RABELLE	Dominique	
SAINT PIERRE D'OLERON	CHASTANET	Sylvie	
SAINT PIERRE D'OLERON	GAZEU	Patrick	
SAINT PIERRE D'OLERON	GUILBERT	Eric	
SAINT PIERRE D'OLERON	NERON-MORGAT	Evelyne	
SAINT PIERRE D'OLERON	RAYNAL	Philippe	
SAINT TROJAN-LES-BAINS	DALMON	Baptiste	
SAINT TROJAN-LES-BAINS	GAILLOT	Bruno	
SAINT TROJAN-LES-BAINS	PRIVAT	Adrien	

Monsieur Parent précise que la composition des autres commissions thématiques sera mise à jour lors du prochain conseil.

Arrivée de Joseph HUOT (pouvoir de Mme JOYEUX) et Grégory GENDRE à 17h20.

5. APPROBATION DU BILAN ANNUEL DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – ANNEE 2020

M. BRECHKOFF Thibault, Vice-Président en charge de la Commission Habitat / Santé / Social, expose que le 2ème Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020 / 2025 de la communauté de communes de l'île d'Oléron a été adopté par délibération n° 3 du Conseil communautaire du 18 décembre 2019.

Le PLH est devenu exécutoire depuis le 18 février 2020.

Conformément aux articles L.302-3 et R.302-13 du code de la construction et de l'habitation (CCH), la Communauté de Communes délibère au moins une fois par an sur l'état de réalisation de son PLH et sur son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique.

Le bilan annuel et les délibérations approuvant les éventuelles adaptations sont transmis au préfet ainsi qu'aux communes et sont tenus à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article R.302-12.

Le présent bilan porte sur l'année 2020, première année de mise en œuvre de ce nouveau PLH. Il présente les principales avancées sur chacune des actions avec des éléments sur les perspectives et les difficultés rencontrées.

Parmi les résultats de l'année 2020, on retiendra les suivants :

- 48 logements locatifs programmés en 2020 sur un objectif global de 136 logements (sur 6 ans) soit 35% des objectifs atteints dès la 1ère année ;
- 44 logements livrés en 2020 à Saint-Pierre d'Oléron dont 24 T2 et 20 T3 (La Minoterie et Opération Quartus sur le parking Super U)
- 22 accessions aidées en 2020 sur un objectif global de 160 logements (sur 6 ans) soit 13,75% des objectifs ;
- 89 projets de rénovation sur le parc de logements privés ont été financés en 2020 dont 87 propriétaires occupants et 2 propriétaires bailleurs ;
- 13 projets concernent le maintien à domicile (dont 3 financés par Action Logement) et 72 projets de rénovation énergétique dont 44 éligibles aux aides de l'Anah (propriétaires modestes ou très modestes) ;
- 528 demandeurs de logements locatifs sociaux enregistrés au 31/12/2020 dont 189 sur la commune de Saint-Pierre d'Oléron et 119 sur la commune du Château ;
- 65 attributions en 2020. Un marché qui reste extrêmement tendu avec en moyenne 8 demandes pour 1 attribution.

Le bilan ainsi qu'une synthèse sont joints en annexes.

Les actions du PLH sont au nombre de 14 et chacune d'entre elles fait l'objet d'une fiche synthétique précisant les réalisations, les perspectives, les difficultés rencontrées et met en lumière les principaux indicateurs de suivi.

- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.302-3, R.302-13 et R.302-12,
- Vu la délibération n°3 du 18 décembre 2019 adoptant le Programme Local de l'Habitat,

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE le bilan annuel pour 2020 du 2nd Programme Local de l'Habitat
TRANSMET la présente délibération et le bilan annuel 2020 du PLH au Préfet et aux communes,
PRECISE que la présente délibération sera affichée à la Communauté de Communes ainsi que dans les communes et que le bilan annuel 2020 du PLH sera tenu à la disposition du public dans ces mêmes lieux.

Pas d'observation.

Arrivée de Chantal CHARTIER à 17h30.

6. CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE INTERCOMMUNALE – SEMDAS COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2020

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 09/11/16 confiant à la SEMDAS la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet de construction de la gendarmerie à Saint-Pierre d'Oléron.

Conformément à la convention de mandat du 9 Novembre 2016, la SEMDAS doit transmettre chaque année à la collectivité le compte rendu de l'opération de construction d'une caserne de gendarmerie à St pierre d'Oléron, en vue de son approbation. Doc joint en annexe

Après lecture de ce compte rendu, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte rendu arrêté au 31 Décembre 2020, établi par la SEMDAS.

Pas d'observation.

7. CONVENTION « PETITES VILLES DE DEMAIN »

M. le président indique que la candidature de la commune de Saint-Pierre d'Oléron a été retenue par le ministère de la cohésion des territoires et l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Le dispositif « Petites Villes de Demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des communes à vocation de centralité et des territoires alentours, grâce à un programme de soutien (financier et en ingénierie) qui s'étalera sur six ans.

Au travers de « Petites villes de demain », l'État et les partenaires du dispositif viennent soutenir et faciliter les transitions déjà engagées sur certains territoires. Les soutiens logistiques et financiers induits seront des vecteurs déterminants pour mener à bien ce projet global qui comporte de nombreuses opérations : des espaces publics repensés pour favoriser le dynamisme commercial et améliorer le cadre de vie, un habitat ancien dégradé à rénover, des services à la population renforcés, un patrimoine historique et naturel à valoriser…

Le projet de territoire s'orientera autour de six grandes orientations liées à la revitalisation du territoire autour des axes suivants :

- → Axe I - Aménagement urbain au travers d'une nouvelle mise en valeur des centralités de Saint Pierre d'Oléron et de La Cotinière valorisant l'accessibilité aux commerces de centre-ville, le petit patrimoine, la déambulation piétonnière, le développement de l'offre de parking et de mobilité douce, etc…
- → Axe II – Rénovation énergétique : réhabilitation et construction de bâtiments municipaux en conformité avec la politique TEPOS du territoire
- → Axe III - Aménagement des friches : mise en perspective de résorption des dents creuses en lien avec la CdCio et émergence d'un projet en proximité immédiate du centre-ville mixant habitats solidaires, sociaux, saisonniers et habitat privé en portage public-privé inédit,
- → Axe IV- Culture : mise en œuvre d'un plan culturel pluriannuel et thématique orienté autour des thèmes des lumières de Saint- Pierre d'Oléron (2021), la mer (2022), Pierre Loti (2023), Jeux Olympiques (2024) associant animations culturelles et mise en valeur du (petit) patrimoine.
- → Axe V - Sport : développement du sport et du handisport autour des valeurs en termes de santé et de sociabilité,
- → Axe VI - Habitat privé/ PLH en lien avec la CdCio : incitation et accompagnement des propriétaires "privés"

Un référent sera désigné au sein des services de la Communauté de communes pour suivre ce projet.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés AUTORISE le président à signer la convention tripartite « Petites villes de demain » présentée en annexe.
Pas d'observation.

8. SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX : SUBVENTION HABITAT DE LA VIENNE - « MAISON RELAIS »

Vu le Code Général de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2019 adoptant le 2ème Programme Local de l'Habitat de l'Ile d'Oléron,

Vu le règlement général des aides à l'habitat 2021, adopté par le Conseil communautaire du 28 janvier 2021

CONSIDERANT :

- Que l'Office Public de l'HABITAT DE LA VIENNE acquiert 20 logements locatifs en VEFA auprès de la Société VIVAPROM ;
- Que cette acquisition est intégrée à une vaste opération immobilière sur le site de l'ancien Vélodrome (Phase II), Rue du Colonel Durand à Saint-Pierre d'Oléron ;
- Que pour ce qui concerne la part sociale, l'opération comporte :

- Une Maison Relais de 20 appartements collectifs PLAI de type T1 bis

- Que l'Office Public de l'HABITAT DE LA VIENNE sollicite de la Communauté de communes une subvention de 3 000 € par logement PLAI/PLUS, majorée de 1 000€ par logement de Type 1 / 1 bis ou 2, soit une **subvention globale de 80 000 €**

- Que le développement du parc locatif social (PLAI et PLUS) sur l'Ile d'Oléron et plus particulièrement sur la commune de Saint-Pierre d'Oléron est une priorité du Programme Local de l'Habitat,

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE d'accorder à l'Office Public de l'HABITAT DE LA VIENNE une subvention de 80 000 € pour l'acquisition en VEFA d'une Maison Relais composée de 20 logements locatifs sociaux de type T1 bis financés en PLAI - Rue du Colonel Durand sur la commune de SAINT-PIERRE D'OLERON.
AUTORISE M. le Président à signer la convention d'attribution définissant les modalités de versement de ladite subvention,
PRECISE que la dépense en résultant sera imputée à l'article 204182 (Subventions d'équipement versées).

Pas d'observation.

9. CONTRAT LOCAL DE SANTE OLERON - APPEL A PROJET DE LA MILDECA[1]

M. BRECHKOFF Thibault, Vice-Président rappelle que le Contrat Local de Santé de l'île d'Oléron recense 7 priorités sanitaires dont « la lutte contre les addictions et les conduites à risque », thématique pilotée par l'Association Tremplin 17 – pôle Addictologie depuis février 2015.

Compte-tenu des retours d'expériences et du besoin sur le territoire oléronais, Monsieur le Vice-Président propose de poursuivre la dynamique engagée en répondant à l'appel à projet 2021 de la MILDECA en partenariat avec l'Association Tremplin 17.

Les objectifs des actions proposées dans le cadre de cet appel à projet s'inscrivent dans les axes prioritaires du 2nd Contrat Local de Santé de l'Ile d'Oléron signé le 14 février 2019 entre l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture de la Charente-Maritime et la communauté de communes :

- Une évolution des représentations associées aux produits psychoactifs, une meilleure connaissance des risques et dommages associés, chez les différentes populations (enfants, jeunes, adultes, parents, professionnels...) ;
- Une diminution de l'accessibilité des produits licites (alcool, tabac) et le respect de l'interdiction de vente aux mineurs ;
- Un recul de l'âge des expérimentations, notamment par la création d'un environnement familial protecteur ;
- Une réduction des consommations de produits psychoactifs et des comportements addictifs, et/ou des usages réguliers et excessifs (par exemple le nombre d'alcoolisations ponctuelles importantes).

(Source : https://www.drogues.gouv.fr/sites/drogues.gouv.fr/files/atoms/files/aap_2021_collectivites-territoriales_0.pdf)

[1] Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives

Afin de répondre à ces finalités, le projet présenté par la Communauté de communes se compose de 4 actions sur 3 ans démarrant au dernier trimestre 2021 :
1/ Former et accompagner les acteurs locaux : élus et professionnels,
2/ Renforcer et développer la dynamique partenariale du territoire,
3/ Actions de prévention auprès des parents et en milieu professionnel
4/ Renforcer l'existant face aux besoins du territoire

La demande de subvention proposée s'élève à 115 115 euros pour les 3 années
Cette enveloppe sera reversée à l'association TREMPLIN 17 pour la réalisation de ces actions. La Communauté de Communes accompagnera les objectifs quantitatifs et qualitatifs ainsi que l'élaboration des outils d'évaluation.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
S'ENGAGE à poursuivre la mise en place et le suivi de ces actions de prévention des addictions sur Oléron,
DECIDE de répondre à l'Appel à Projet de la MILDECA relatif à la « Prévention des conduites addictives à l'échelle d'un territoire »
SOLLICITE la participation de la MILDECA pour le financement des actions de prévention proposées sur 3 années
S'ENGAGE, en cas de recevabilité du dossier, à reverser les fonds attribués par la MILDECA à l'association Tremplin (partenaire de la mise en œuvre des actions),
AUTORISE le président à signer une convention d'objectifs avec TREMPLIN 17 pour la réalisation de ces actions et à verser à l'association le montant de la subvention reçue de la MILDECA.

Pas d'observation.

10. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

DEMANDES	PROPOSITIONS DU BUREAU
Académie de Saintonge : association ayant pour objet la mise en valeur de la culture en Charente-Maritime. Proposition de création d'un prix Oléron 2021 pour récompenser un Oléronais ou une œuvre sur Oléron. Remise d'un diplôme + médaille.	500 €
Afriques en scènes : 12ème édition du festival Visions d'Afrique dans les cinémas de St-Pierre et Marennes ; le volet littéraire s'organise via les médiathèques de Marennes, St-Pierre, St-Georges et St-Denis et des établissements scolaires. du 20 au 26/10	1000 €
Contes en Oléron : édition 2021 ; rencontres artistiques et ateliers littéraires	1000 €
Mairie de St-Pierre d'Oléron : 3è édition « les lumières de St-Pierre » ; concerts et spectacles mis en lumières, expositions, soirées dégustation ; accès libre. Plusieurs dates du 16/07 au 29/08	4500 €
VOG (groupement voiles Oléron) : 5è édition du Raid Cata Oléron organisé par 3 clubs oléronais (CNCO, YCO, WOC) et le centre départemental de Boyardville. 2 et 3/10	3000 €
Société des régates : 30ème grande parade de St Trojan : rassemblement de vieux gréements devant la Petite-Plage – 9/08. (instruit en bureau du 25/02)	1000 €

Sur proposition du bureau communautaire, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le versement des subventions proposées qui seront versées sur présentation des justificatifs de dépenses.

Pas d'observation.

11. GEMAPI - TRAVAUX DE REENSABLEMENT DE CORDONS DUNAIRES

VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2017, portant sur la modification des statuts de la Communauté de communes de l'île d'Oléron au 1er janvier 2018, l'intercommunalité devenant à cette date compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) ;
VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 février 2018, décrivant les actions mises en œuvre par la Communauté de Communes de l'île d'Oléron pour l'exercice de cette nouvelle compétence GEMAPI ;
VU la convention cadre relative à la maitrise d'ouvrage des études et travaux de protection contre la submersion marine et les inondations
VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 mars 2021 accordant la réalisation de travaux d'urgence de désensablement du chenal et du casier nord du port du Douhet

Et compte tenu :
- Du volume de sable disponible (6 000 m³) stocké sur le parking du port du Douhet suite aux travaux de désensablement du chenal et du casier portuaire du Douhet.
- De l'état du cordon dunaire fortement dégradé sur le secteur des Placelles sur la commune de St-Pierre d'Oléron faisant craindre pour la pérennité de la route touristique et des zones basses urbanisées à l'arrière,
- De l'état du cordon dunaire fortement dégradé sur le secteur de La Perroche attenant au système d'endiguement sur la commune de Dolus d'Oléron
Il est convenu de mobiliser le marché à bon de commandes entre la CdC de l'île d'Oléron et le titulaire du marché pour procéder à une opération de ré-ensablement des secteurs définis par prélèvement de sable depuis le stock situé au Douhet.

Les travaux comprennent :
- Les installations de chantier et plus-value pour accessibilité au site par les engins
- L'extraction, le transfert et la mise en place de 6000 m³ de sable dans un rayon de 20km et réparti sur les sites selon les besoins de confortement.
- La mise à disposition de pelles adaptées à l'exposition du site en milieu marin,
- Le repli et récolement du chantier.

Conformément au cadre partenarial établi dans la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC) de l'île d'Oléron, l'engagement de travaux prévoit la répartition financière en fonction des enjeux et de la typologie des secteurs comme suit :

Travaux ré-ensablement 2021 - Volume disponible de 6000 m³ au port du Douhet							
Sites proposés	Volume de rechargement (m3)	Montant sans pondération (€HT)	Identification selon SLGBC	Répartition financière selon SLGBC CdC Oléron	Montant à payer CdC Oléron (€HT)	Montant à payer CdC Oléron (€TTC)	Montant à payer Communes (€HT)
Les Placelles St-Pierre d'Oléron	3000	40 740	TYPE C	100%	40 740	48 888	0
La Perroche Dolus d'Oléron	3000	44 400	TYPE B	100%	44 400	53 280	0
TOTAL	6000	85 140			85 140	102 168	0

Type B : Zones naturelles attenantes à un SE avec enjeux biens et personnes contre submersion
Type C : Zone urbaine dense soumise au risque érosion pouvant entraîner une submersion future

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE l'opération et le plan de financement,
AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette opération,
AUTORISE le Président à solliciter des aides financières possible auprès des institutions et des partenaires

Monsieur Gendre dit que sur les documents, le plan visualise le sud du site du WOC.
Monsieur Hughes confirme qu'il y a eu une inversion dans les visuels et que c'est bien sur le sud de l'île que le sable sera mis. Il précise que la délibération transmise en sous-préfecture tiendra compte de cette correction.

Monsieur Raynal demande s'il s'agit d'une opération ponctuelle ou régulière.
Monsieur Huot répond que la solution actuelle est de ré-ensabler et d'observer.
Monsieur Sueur confirme que la dune étant mouvante, il convient d'ensabler en attendant que la dune se végétalise.
Monsieur Parent dit que côté ouest il y a beaucoup de dépôts venant de la mer et des espaces forestiers et qu'un déplacement est prévu sur place pour envisager d'utiliser ces dépôts en haut de dune.
Monsieur Sueur dit qu'il y a des retours d'expériences pour stabiliser la dune avec les laisses de mer.
Monsieur Parent dit que les galets sont aussi utilisés.

12. GEMAPI – GESTION DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT – CAMPAGNE D'INVESTIGATION GEOTECHNIQUE

Considérant l'article 56 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), attribuant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) de manière exclusive et obligatoire au bloc communal au 1er janvier 2018,
Et
Considérant que la loi du 30 décembre 2017, relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, introduit à l'article 59 de la loi MAPTAM une dérogation pour les Départements qui assurent à la date du 1er janvier 2018 l'une des missions composant la GEMAPI (mentionnées aux alinéas 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L 211-7 du code de l'environnement).

VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2017, portant sur la modification des statuts de la Communauté de communes de l'île d'Oléron au 1er janvier 2018, l'intercommunalité devenant à cette date compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) ;
VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 février 2018, décrivant les actions mises en œuvre par la Communauté de Communes de l'île d'Oléron pour l'exercice de cette nouvelle compétence GEMAPI ;
VU la délibération du Conseil Communautaire du XX septembre 2019, définissant les systèmes d'endiguement à prendre en gestion à l'échelle de l'ile d'Oléron

Et compte tenu des demandes du Service de Contrôle de Sécurité des Ouvrages Hydrauliques (SCSOH) de la Direction Régional de l'Equipement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) émises lors de l'avancement des études de dangers menées sur les futurs systèmes d'endiguement de la Perroche et de Prouard.

Il est convenu de mettre en œuvre une campagne d'investigation géotechnique pour répondre à ces demandes complémentaires. L'objectif de cette campagne géotechnique est double :

- Améliorer la connaissance du sous-sol au niveau des ouvrages sur les deux systèmes d'endiguements
- Localiser précisément des ouvrages enfouis sur le secteur de la Perroche.

La réalisation de ces investigations permettra au bureau d'études en charge de la réalisation des Etudes de Dangers de les finaliser pour que la collectivité puisse par la suite déposer ses demandes d'autorisation et de classement concernant ces systèmes d'endiguement.

Des subventions de l'Etat à hauteur de 50% du montant TTC sont possibles pour ce type d'études. Le plan de financement proposé pour la réalisation de ces investigations est présenté ci-dessous.

		Etat		Communauté de Communes	
	Montant total TTC	Taux	Montant TTC	Taux	Montant TTC
Extraction de sable dans le piège, transport et mise en stock au Douhet	8 928,00 €	50%	4 464,00 €	50%	4 464,00 €

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
AUTORISE le Président à solliciter les demandes de subventions auprès des services de l'Etat,
APPROUVE le plan de financement détaillé ci-dessus.

Pas d'observation.

13. GEMAPI – PAPI – RÉEVALUATION BUDGETAIRE DES TRAVAUX DE BOYARDVILLE ET LANNELONGUE

Considérant l'article 56 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), attribuant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) de manière exclusive et obligatoire au bloc communal au 1er janvier 2018,
Et Considérant que la loi du 30 décembre 2017, relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, introduit à l'article 59 de la loi MAPTAM une dérogation pour les Départements qui assurent à la date du 1er janvier 2018 l'une des missions composant la GEMAPI (mentionnées aux alinéas 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L 211-7 du code de l'environnement).

VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2017, portant sur la modification des statuts de la Communauté de communes de l'île d'Oléron au 1er janvier 2018, l'intercommunalité devenant à cette date compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) ;
VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 février 2018, décrivant les actions mises en œuvre par la Communauté de Communes de l'île d'Oléron pour l'exercice de cette nouvelle compétence GEMAPI ;
VU la délibération du Conseil Communautaire du 27 mars 2019, portant sur la convention avec le département pour la maitrise d'ouvrage des études et travaux de protection contre la submersion marine et les inondations ;
VU la convention cadre relative à la maitrise d'ouvrage des études et travaux de protection contre la submersion marine et les inondations

Et compte tenu des plus-values financières engendrées par les travaux pour répondre aux aléas techniques imprévisibles et évolutions des demandes réglementaires,

Il est proposé une mise à jour des engagements de la communauté de communes pour répondre aux coûts réel des travaux de protections des secteurs de Lannelongue (commune de Saint-Trojan-les-Bains) et Boyardville – La Perrotine (Communes de Saint-Georges-D'oléron et Saint-Pierre-d'Oléron).

Le plan de financement **initial** de ces actions est rappelé ci-dessous :

		Travaux de protection de Boyardville—La Perrotine	Travaux de protection de Lannelongue
	Montant total € HT / Taux de participation %	9 348 660 €	200 000 €
Etat	40 %	3 739 464,00 €	80 000,00 €
Région Nouvelle Aquitaine	20 %	1 869 732, 00 €	40 000,00 €
Conseil Départemental de Charente Maritime	20 %	1 869 732, 00 €	40 000,00 €
Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron	20 %	1 869 732, 00 €	40 000,00 €

Conformément aux problématiques rencontrées, il vous est proposé un plan de financement mis-à-jour pour permettre à la collectivité de payer les factures de solde ou d'avancement du montant de subvention accordé au département au titre de la convention cadre du PAPI.
Le plan de financement révisé est disponible ci-dessous :

		Travaux de protection de Boyardville—La Perrotine	Travaux de protection de Lannelongue
	Montant final prévisionnel € HT / Taux de participation %	9 450 000 €	241 000€ €
Etat	40 %	3 780 000,00 €	96 400 €

Région Nouvelle Aquitaine	20 %	1 890 000, 00 €	48 200 €
Conseil Départemental de Charente Maritime	20 %	1 890 000, 00 €	48 200 €
Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron	20 %	1 890 000, 00 €	48 200 €

Le montant final sur Boyardville peut être amené à être révisé, le solde définitif de l'opération n'ayant pas été mandaté par le maitre d'ouvrage. Le cas échéant, une nouvelle délibération pourra être nécessaire pour permettre à la collectivité de payer l'intégralité de sa participation au regard du montant des dépenses réalisées.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
AUTORISE le Président à intégrer les évolutions financières aux annexes concernés de la convention cadre entre la communauté de communes de l'île d'Oléron et le département de Charente Maritime,
AUTORISE le Président à verser la participation financière de la communauté de communes au maitre d'ouvrage (CD 17),
APPROUVE le nouveau plan de financement proposé.

Pas d'observation.

14. ENFANCE JEUNESSE – DEMANDE DE FINANCEMENT ERASMUS +

Dans le cadre de ses activités jeunesse, en lien avec le Projet Educatif Local, la Communauté de Communes organise les Journées de Rencontre Transfrontalières. Celles-ci visent à développer les partenariats entre la Nouvelle Aquitaine et les régions espagnoles de Navarre, Euskadi et Aragon. Ce séminaire rassemblera 50 professionnels de l'animation jeunesse venant des deux pays qui se formeront ensemble à construire des projets d'échange européens avec une sensibilisation à l'intégration des valeurs de développement durable.

Les partenaires au projet sont :

Communauté de communes Ile OLERON	France	Collectivité locale
Comarca de LA JACETANIA	Espagne	Collectivité locale
Auberge de Jeunesse 17	France	Association
SETEM Navarra-Navarra	Espagne	Association

Les objectifs du projet sont :
- La rencontre interculturelle, inscrite dans un espace commun et transfrontalier, doit "renforcer la dimension internationale des activités dans le domaine de la jeunesse ainsi que la capacité des animateurs socio-éducatifs et des organisations de jeunesse à aider les jeunes" et ainsi favoriser la levée des freins des professionnels à la mobilité internationale
- La capacité du projet à favoriser les échanges entre les professionnels, tout en leur apportant du contenu, "favorisera l'amélioration de la qualité de l'animation socio-éducative, notamment en renforçant la coopération entre les organisations de jeunesse"
- Les Objectifs Développement Durable doivent être davantage repérés et décodés pour être utilisés comme supports dans les projets à venir et pour amorcer des changements structurels dans nos structures et notre société.

Ces journées se dérouleront du 4 au 9 octobre 2021.

Le projet a été proposé à l'Agence Européenne en Octobre 2020 qui a émis un avis favorable pour un financement ERASMUS + à hauteur de 33 575 euros maximum. Aussi, le plan de financement s'établit-il ainsi :

Dépenses		Recettes	
Transport	12 000 €	ERASMUS – AIDE AU TRANSPORT	10 475 €
Hébergement Centre Moulin Oléron	7 700 €		
Hébergement AJ17	4 100 €	ERASMUS – AIDE A L'ORGANISATION	23 100 €
Navettes Inter'iles	950 €		
Intervenants	2 225 €		

Restauration	1 250 €	CDC IO	750 €
Intervention Mission Locale	3 000 €		
Salaires	3 100 €		
TOTAL	34 325 €	TOTAL	34 325 €

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
AUTORISE le Président à solliciter la participation financière ERASMUS +
AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette demande de financement.

Pas d'observation.

15. ENFANCE JEUNESSE – FINANCEMENT INVESTISSEMENT NUMERIQUE DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE

Dans le cadre du « plan rebond jeunesse », la Région accompagne financièrement les Bureaux d'Information Jeunesse pour l'acquisition de matériels numériques. Cette aide permettra l'installation de divers ateliers et permanences afin de lutter contre la fracture numérique, favoriser l'utilisation du multimédia, moderniser les usages du numériques et accompagner la maîtrise de l'outil informatique. L'ensemble du matériel informatique acheté aidera à mettre en place diverses actions au sein du BIJ mais également « hors les murs » :

- Réalisation de vidéos avec des jeunes du territoire
- Ateliers thématiques
- Ateliers code de la route
- Interventions dans les lycées et collèges
- Ateliers de sensibilisation aux consommations psychoactives

L'investissement consistera en l'achat de tablettes numériques, d'ordinateurs portables et d'outils de diffusion multimédia. L'ensemble sera mobile afin de pouvoir mener des interventions hors les murs.
L'enveloppe investissement sera complétée par la dotation « Promeneurs du net » de la CAF selon le plan de financement suivant :

Dépenses d'investissement projet équipement numérique	Montant	Recettes d'investissement projet équipement numérique	Montant
8 Tablettes	4 507 €	Subvention région "rebond jeunesse"	5 000 €
Ordinateur Portable	1 499,00 €	Subvention CAF "promeneur du net"	1 500 €
Vidéoprojecteur	539 €	Fonds propres Communauté de Communes	1 783,00 €
TV LCD	799,00 €		
Protections Tablettes	77 €		
Sacoche protection ordinateur portable	78 €		
Malette de rangement tablettes	550,60 €		
Logiciels	233 €		
TOTAL DEPENSES	8 283 €	TOTAL RECETTES	8 283,00 €

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
Autorise le président à solliciter l'aide au rebond jeunesse de la Région Nouvelle Aquitaine
Autorise le président à solliciter l'aide de la Caf « promeneur du net »
Autorise le président à signer tout document lié à ces partenariats.

Monsieur Parent informe que les élus échangeront ultérieurement sur les locaux du bureau information jeunesse avec la possibilité de le délocaliser dans l'ancienne gare routière si les négociations sont favorables.

16. SOLLICITATION DU FONDS LEADER POUR LE FINANCEMENT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE POUR LES AGENTS DE LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC DE L'ILE D'OLERON

La communauté de communes de l'île d'Oléron prévoit l'ouverture de la Maison des Services au Public, espace labellisé France Services, début octobre 2021. La MSAP est un espace d'accueil et d'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives et du quotidien. Elle doit permettre de répondre aux besoins des Oléronais.es en termes d'accès aux droits, à l'information et aux services. Les 3 grandes missions de la France Services sont :

- Accompagner à la réalisation des démarches administratives et du quotidien
- Aider à la connexion et à l'apprentissage du numérique,
- Informer les usagers sur l'accès aux droits et l'offre de services du territoire.

2 agents France Services et 1 conseiller numérique vont être recrutés afin d'assurer ces différents services.
Ces agents exerceront leurs activités :

- A la MSAP, dans des locaux en cours d'aménagement situés à côté de la CdC à Saint-Pierre-d'Oléron,
- Dans chacune des communes avec la mise en place de permanences régulières pour :
  - L'agent France Services (accompagnement individuel à la réalisation de démarches administratives)
  - Le conseiller numérique (atelier thématiques collectifs pour accompagner vers l'autonomie dans les usages du numérique)

BESOINS	€ HT	RESSOURCES	€ HT
Immobilisations corporelles	**18 007,51**	**Subventions**	**14 406,00**
Achat véhicules	18 007,51	FEADER LEADER	14 406
		AUTOFINANCEMENT CCIO	**3 601,51**
TOTAL DES BESOINS	**18 007,51**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**18 007,51**

Afin de permettre la mobilité des agents sur le territoire, la Communauté de communes souhaite acquérir un véhicule électrique selon le plan de financement ci-dessous :

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE le plan de financement ci-dessus,
AUTORISE le Président à solliciter une subvention de 14 406,00 euros au titre du programme Leader 2014-2020 du Groupe d'Action Locale du Pôle Marennes Oléron.

Monsieur Gendre demande si la MSAP (maison des services au public) vient en complément de la MIS (maison des services) de Marennes.
Monsieur Parent précise que chaque structure fonctionnera de manière indépendante sur chacun des cantons. Il informe que la MIS pourrait déménager et que le PETR (Pole d'équilibre territorial et rural) libèrerait les locaux actuels pour réintégrer les bâtiments situés au niveau du viaduc.

17. AGRICULTURE DURABLE – POURSUITE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Depuis 2018, la communauté de communes et les 8 communes de l'île sont engagées formellement pour le développement des circuits courts de proximité. En 2019, le plan d'actions s'est orienté vers l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial, ce dernier a reçu la labellisation du Ministère de l'Agriculture en 2020.
Dans ce cadre, un groupement de commandes alimentaires est en cours de création pour le développement de l'approvisionnement en produits locaux des cantines.

La présente délibération a pour objet :

- De valider le plan d'action pour les années à venir et le budget associé
- D'autoriser la communauté de communes à déposer des demandes de financement via l'appel à projets du

Programme National pour l'Alimentation 2020-2021 et le dispositif régional « Actions stratégiques locales ».

- D'assurer que cette mission sera réalisée par un chargé de mission circuits courts (2022-2024) - 1 ETP

Le plan d'action du projet pour les années à venir est le suivant :

Dates	Etapes
Juin-décembre 2021	Etude de faisabilité pour la création d'outils collectifs de transformation des produits locaux et la mise en place d'une logistique de proximité
Septembre 2021	Création du groupement de commandes : signature de la convention constitutive du groupement de commandes par les membres.
Septembre 2021	Lancement de l'accompagnement des cantines sur les Plans Alimentaires
Septembre 2021	Théâtre forum : information/concertation habitants sur le PAT à l'occasion des Journées Agricoles
Octobre 2021	Diagnostic/Suivi de l'évolution du gaspillage alimentaire
2022	Mise en œuvre des préconisations pour la mise en place d'une logistique de proximité
Septembre 2022	Lancement des premiers marchés via le groupement de commandes
Octobre 2022	Diagnostic/Suivi de l'évolution du gaspillage alimentaire
2022 - 2023	Mise en œuvre des préconisations pour la création d'outils collectifs de transformation

Les dépenses prévisionnelles pour mener à bien ce plan d'action sont estimées à 202 667 €. Pour le financer, la communauté de communes souhaite solliciter les fonds nationaux (Programme National pour l'Alimentation) et régionaux (dispositif « Actions stratégiques locales ») selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES (mai 2021- avril 2024)			RECETTES (mai 2021 – mai 2024)		
Nature	Montant	%	Nature	Montant envisagé	%
Frais de personnel :	**147 167 €**	**72,7 %**	Appel à projet Programme National pour l'Alimentation	100 000 €	49.3 %
Frais salariaux : Chargé de mission circuits courts (janvier 2022-avril 2024)	98 000 €	48,4%			
Frais salariaux : Gestionnaire / coordonnateur du groupement de commandes (juillet 2022-avril 2024)*	31 167 €	15,4%	Région	14 000 €	6.9 %
Dépenses indirectes (frais de déplacement, téléphonie, informatique, etc)	18 000 €	8,9%	8 Communes	30 000 €	14.8 %
			TOTAL Recettes	**141 987 €**	**71%**
Prestations (étude logistique, transformation, accompagnement plans alimentaires, animations et formations…)	**55 500 €**	**27,3 %**	Autofinancement	58 667 €	29 %
TOTAL	**202 667 €**		**TOTAL**	**202 667 €**	

**Le temps de travail nécessaire à la gestion quotidienne du groupement de commandes a été estimé à un demi équivalent temps plein, les modalités de portage et de co-financement de ce poste sont actuellement à l'étude.*

Remarque : ce budget prévisionnel ne tient pas compte des éventuels investissements pour la mise en œuvre d'une solution logistique et d'outils de transformation des produits locaux.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

VALIDE le plan d'action, le plan de financement associé et l'emploi de chargé de mission circuits courts nécessaire au bon déroulé du projet
AUTORISE le Président à solliciter les co-financements évoqués et A SIGNER tout document nécessaire pour mener à bien ce projet.

Monsieur Gendre évoque la question du recrutement.
Monsieur Hughes intervient pour préciser qu'une personne pourrait être engagéee pour gérer le groupement de commande mais que la formule de gestion peut être différente (confié à une commune ou une association).
Madame Frougier demande si les communes seront sollicitées financièrement.
Monsieur Hughes répond que les communes adhérentes au groupement de commande participeront au financement mais que les modalités de répartition ne sont pas encore définies.

18. ROD – ADHESION AU RÉSEAU COMPOST CITOYEN NOUVELLE AQUITAINE

Depuis 2007, la Communauté de communes met à disposition des usagers du territoire des composteurs individuels et partagés. Ainsi, plus de 10 000 foyers ont été équipés d'un composteur individuel, et plus de 30 points de compostage collectifs ou partagés ont été mis en service.

Soutenu par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine, le RCCNA est un réseau d'acteurs, particuliers comme professionnels, engagés pour développer la prévention-gestion de proximité des biodéchets. Le Réseau Compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine a pour but de promouvoir, structurer et accompagner à l'échelle régionale la filière de prévention et de gestion de proximité des matières organiques. Il est membre du Réseau Compost Citoyen National et adhère à sa charte.

L'adhésion au réseau apporte :
- Accompagnement : veille complète sur les thématiques concernées (évolutions réglementaires, sorties d'appel à projets, possibilités de subvention, offres d'emploi, innovations techniques, études scientifiques…),
- Partage d'expérience entre acteurs (journées départementales, rencontres multi-partenariales, rencontres régionales etc.),
- Développement de compétence (sessions de formation de formateurs « Référents de site » et accompagnement de la création de nouvelles structures et à l'émergence de formateurs en partenariat avec les organismes de formation existants),
- Animation (partage d'outils pédagogiques),
- Gestion des sites (outils numérique),
- Valorisation des sites (Label régional Site Vitrine avec logo et charte à respecter, référencement)

Pour les collectivités, l'adhésion est calculée en fonction du nombre d'habitant.es sur le territoire concerné :
- 500 € collectivités locales /syndicats (entre 20 000 et 50 000 habitant.es)

Chaque adhérent (physique ou moral) du RCCNA bénéficiera automatiquement des services du réseau national.
L'adhésion en cours est valable sur la durée de l'année civile.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés AUTORISE le président à adhérer au Réseau Compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 500€ par an et à renouveler cette adhésion tous les ans.

Pas d'observation.

19. ROD – CONVENTIONS DE COLLECTE DES PNEUS AVEC ALIAPUR ET ALCYON

Vu les articles R 543-137 à R543-152-1 du Code de l'environnement, concernant la collecte des pneus,
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Oléron Déchets en date du 1er avril 2021,

Afin de remplir leurs obligations issues de cette réglementation, les principaux metteurs sur le marché de pneumatiques tels que définis par l'article R543-138 du Code de l'environnement se sont notamment regroupés au sein de structures collectives (éco-organisme) : ALIAPUR (Société anonyme dont les actionnaires sont Bridgestone,

Continental, Goodyear, Pirelli, Michelin) et FRP (Groupement d'intérêt économique composé notamment de SEVIA, groupe Véolia et Alpha Recyclage Franche Comté).

L'article R543-144 du Code de l'environnement limite la reprise gratuite à l'atteinte de la quantité annuelle à collecter en fonction des quantités déclarées par les metteurs sur le marché.
Les collectivités locales, dès lors qu'elles collectent séparément les pneumatiques usagés sont considérées comme des détenteurs au regard de la réglementation et peuvent ainsi bénéficier de la reprise sans frais des pneumatiques usagés. Elles ont l'obligation de remettre les pneus usagés à des collecteurs agréés en vertu de l'article R543-143 du Code de l'environnement.

Par ailleurs, l'arrêté du 15 décembre 2015 relatif à la collecte des pneus usagés prévoit que les collecteurs ramassent sans frais les pneus usagés que les détenteurs tiennent à leur disposition ; cependant, cette prestation de ramassage ne couvre ni la mise à disposition de contenant d'entreposage ni les opérations de maintien de la qualité des pneus.

La Communauté de communes de l'Ile d'Oléron ne collecte pas les pneus usagés sur les déchèteries et informe les usagers de l'obligation de reprise du 1 pour 1 auprès des distributeurs. Cependant, de nombreux pneus étant retrouvés dans la nature par les associations et les services des communes, la collectivité, dans la cadre de sa participation à la lutte contre les dépôts sauvages de déchets, souhaite pouvoir disposer d'une solution de collecte des pneus sur son territoire

La signature de conventions avec ALIAPUR et son repreneur, pour le département de la Charente-Maritime, ALCION, est proposée.

Seuls les pneumatiques usagés provenant de véhicules légers de particuliers issus de la démonte postérieure au décret fondateur de la filière (2002-1563) et collectés séparément par la collectivité locale, sont concernés par la reprise gratuite.
Il s'agit exclusivement :
• Des pneus de véhicules automobiles de particuliers, déjantés, provenant de véhicules de tourisme, camionnettes ou 4x4.
• Des pneus de véhicules 2 roues de particuliers, déjantés, provenant de motos ou scooters, (hors cycles).

Du fait de leur nature non ménagère, tous pneumatiques usagés autres que les pneus provenant de véhicules légers de particuliers et collectés par la collectivité locale, sont exclus de la reprise gratuite, à savoir, les pneus :
• de véhicules légers provenant de professionnels ;
• de poids lourds, engins de génie civil ou agraire ;
• non déjantés ;
• provenant de site « orphelin » ou issus de l'ensilage (pneus verts) ;
• contenant tous corps étrangers (gravats, métaux, terre…) ou souillés (huile, peinture…)

La collectivité locale qui organise la collecte séparée des pneumatiques usagés s'engage à respecter les conditions de collecte suivantes :
• collecte en déchèterie, dans un atelier municipal ou équivalent ;
• lieu de collecte accessible par le collecteur et ne mettant pas en cause la sécurité du personnel ou l'efficacité de la collecte ;
• collecte en benne(/contenant) fermée ou par empilage sur une aire propre (bétonnée, bitumée, plastifiée, ...)
• protection des pneumatiques des intempéries (stockage dans un lieu abrité ou fermé), afin de prévenir la pénibilité des conditions de travail des collecteurs et des risques de santé publique causés notamment par la prolifération de gîtes larvaires.

Pour respecter ces conditions, il est prévu de mettre en place une benne, fournit par ALCYON dans le cadre d'une convention moyennant une location de 95 € par mois. Cette benne unique sera disposée sur le site de l'Ecopôle où la collecte sera réalisée une fois par trimestre sur inscription pour permettre une vérification de l'état des pneus par du personnel formé.

La collecte sera accessible aux particuliers uniquement mais aussi aux services techniques communaux qui sont amenés à ramasser des pneus sur la voie publique, dans les limites des pneus acceptés gratuitement comme indiqué ci-avant.

ALIAPUR s'engage à reprendre gratuitement la totalité des pneus usagés collectés séparément par les collectivités territoriales qui respectent les conditions fixées.
ALIAPUR s'engage à fournir un outil pédagogique pour les agents des déchèteries afin de les aider à repérer les pneus exclus de la collecte gratuite.

Afin d'orienter les pneumatiques usagés collectés en déchèteries vers les distributeurs et les professionnels, les collectivités locales s'engagent à communiquer auprès de leurs habitants pour les informer de la reprise du « 1 pour 1 » : un pneu ancien repris pour un pneu neuf acheté.

Dans le cas où un usager devait se débarrasser de pneus non prévus dans la cadre de la collecte gratuite, ces pneus seraient facturés au tarif de 270 €HT/tonne.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés AUTORISE le président à signer la convention avec ALIAPUR et ALCYON et tout autre organisme agréé pour la collecte des pneus, et à émettre les titres de recettes correspondant.

Monsieur Parent se dit partiellement satisfait car il craint que les pneus non pris en charge soient rejetés dans la nature.
Madame Villautreix précise que les pneus non pris en charge gratuitement peuvent être récupérés dans le cadre d'un service payant.

20. ROD – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION RESEACLONS DEVELOPPEMENT

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Oléron Déchets en date du 1er avril 2021,

L'association ReSeaclons Développement assure le développement de nouvelles formes de filières d'économie circulaire innovantes sur la collecte et le recyclage des déchets plastiques marins et sauvages, en travaillant en étroite collaboration avec les différents acteurs concernés.

Un nouveau procédé, permettant de mélanger, pour la première fois dans l'histoire de la plasturgie, un ensemble de plastiques de natures différentes, en une nouvelle matière poly-polymères a été mise au point. Des objets ambassadeurs et communicants issus du recyclage de ces déchets seront réalisés pour sensibiliser le grand public, les usagers de la mer et les vacanciers pour lutter contre la prolifération du plastique dans notre environnement.

Un projet de recyclage des déchets plastiques collectés par les pêcheurs du port de la Cotinière et plus globalement des déchets sauvages de l'île d'Oléron est porté par l'association ReSeaclons Développement en partenariat avec la Navicule Bleue, le port de la Cotinière et la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron. La participation de la collectivité porte sur le pré-stockage de déchets plastiques collectés en mer ou issus du nettoyage du littoral, et une convention est proposée entre l'association ReSeaclons Développement et la collectivité.

La communauté de communes s'engage à faciliter les opérations de massifications des déchets plastiques sur son territoire en mettant à disposition à l'association et ses partenaires locaux des moyens techniques et opérationnels :

Stockage : Un espace couvert situé à l'Écopôle de l'Île d'Oléron pour stocker et éventuellement procéder à des caractérisations des déchets sur site jusqu'à ce que les matériaux soient pris en charge et évacués par les partenaires recycleurs de l'association.

Apport des flux :
- Déchets plastiques du port de la Cotinière : Les agents du port de la Cotinière, en charge du transport des déchets, auront l'accès à l'espace de stockage pour y déposer les sacs de pré-collecte des déchets plastiques récoltés en mer.

- Déchets plastiques des bacs à marée : Les déchets plastiques sauvage pré-collectés dans les bacs à marée présents sur le territoire de la Communauté de Communes Île d'Oléron et rapportés à l'Écopôle de l'Île d'Oléron par le prestataire contractuel de la Communauté de Communes pourront rentrer dans le flux des déchets plastiques revalorisés par l'association.

Communication **:** La Communauté de Communes Île d'Oléron s'engage à :
- Communiquer sur le projet ReSeaclons ;
- Donne l'autorisation de citer et d'utiliser le logo de la Communauté de Communes Île d'Oléron dans la liste des partenaires de l'association ReSeaclons Développement.

L'association ReSeaclons Développement-, s'engage à :

- Mettre en place un protocole de suivi qualitatif et quantitatif des déchets sauvages plastiques récupérés dans le cadre d'une proposition test d'organisation de collecte et de pré-stockage avec le port de la Cotinière, l'association Navicule Bleue et la Communauté de Communes Île d'Oléron ;
- Améliorer l'organisation de cette collecte pour répondre à l'ensemble des contraintes en partenariat avec les acteurs du terrain, y compris avec les associations locales organisant des nettoyages de plages ;
- Aider au développement et au portage de la communication du projet et la valorisation des actions de la Communauté de Communes Île d'Oléron et des partenaires du projet ;
- Donner l'autorisation de citer et d'utiliser le logo de l'association ReSeaclons Développement dans la liste des partenaires de la Communauté de Communes Île d'Oléron.

La convention de partenariat est conclue à titre gracieux étant établi un bénéfice technique mutuel entre les parties en présence, pour une durée d'un an à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés AUTORISE le président à signer la convention de partenariat avec l'association ReSeaclons Développement,

Pas d'observation.

21. ROD – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ROSEAUX SOCIAUX IO

Le service déchets de la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron sensibilise le public à la réduction des déchets et notamment à la réduction des déchets verts à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la Communauté de communes est engagée à communiquer et sensibiliser à la réduction des déchets et à accompagner le jardinage au naturel. Elle dispose de partenariats avec les associations locales pour réaliser des ateliers complémentaires aux actions réalisées par le service.

L'association Les Roseaux Sociaux IO a pour objet de développer la permaculture par des actions de conception, de recherche, de formation, d'animation, ainsi que par toutes autres activités connexes ou parallèles, et également de contribuer au développement de l'éducation à l'environnement sur le territoire avec comme priorité, d'agir et de sensibiliser différents publics à la réduction des déchets à la source.

Afin d'accompagner la collectivité dans sa démarche de sensibilisation, il est proposé de conclure une convention de partenariat pour la réalisation d'ateliers visant à sensibiliser les usagers, leur faire découvrir des pratiques peu génératrices de déchets et les amener vers des changements de comportement dans leurs habitudes quotidiennes.
Les deux axes / objectifs sont les suivants : la réduction des « déchets » végétaux et la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire.

Pour l'année 2021, l'association animera 2 ateliers de 2 heures. En contrepartie, la collectivité fournira gratuitement à l'association 15 tonnes de compost de l'Ecopôle (hors transport).

La convention est conclue pour une durée de 1 an.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés AUTORISE le président à signer la convention de partenariat avec l'association les Roseaux Sociaux IO

Pas d'observation.

22. ACQUISITION D'UN BROYEUR ET D'UN CRIBLE POUR LES DECHETS VERTS, COMPOST, BOIS ET BIOCOMBUSTIBLES-ACCORD-CADRE ROD2021-02 ATTRIBUTION DU MARCHE

Le présent marché concerne l'acquisition d'un broyeur et d'un crible pour les déchets verts, compost, bois et biocombustibles. Le marché est divisé en 2 lots :

- ✓ Lot 1 : Broyeur
- ✓ Lot 2 : Crible

Le présent marché est passé en vertu des dispositions des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique, régissant l'appel d'offres ouvert.
Le marché commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée de 12 mois. Le délai de livraison est de 6 mois.
Un avis d'appel public à la concurrence a été publié : Le 26/01/2021 au BOAMP (Bulletin officiel des Annonces de Marchés Publics) – Avis n°21-9144, ainsi qu'au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) – Avis n°2021/S 037-038211.

La date limite de réception des offres a été le 09/03/2021 à 10h00, soit une publication sur le profil acheteur marchés sécurisés de 41 jours. Suite à cet appel d'offres :
2 offres ont été déposés pour le lot 1 : W41TP – HANTSCH
2 offres ont été déposées pour le lot 2 : W41TP – HANTSCH

Sur proposition de la commission d'appel d'offres en dates du 28/04/2021 :

- Le candidat retenu pour le lot 1 – Broyeur est : W41TP
  Pour un montant de : ..... 376 708,72 € HT
  Offre de base :..... 352 000,00 € HT
  + option 1 – Feux de zone LED : ..... 38,72 € HT
  + option 4 – Extension de garantie de 3 ans :..... 24 670,00 € HT

- Le candidat retenu pour le lot 2 – Crible est : HANTSCH
  Pour un montant de : ..... 405 950,00 € HT
  Offre de base :..... 400 000,00 € HT
  + option 1 – Feux de zone LED : ..... 1 230,00 € HT
  + option 2 – Commande à distance (télécommande) : ..... 4 720,00 € HT

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés AUTORISE le Président à signer les accords-cadres avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Pas d'observation.

23. FOURNITURE DE BACS ROULANTS ET DE COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE EN BOIS POUR LA COLLECTE DE DECHETS, ET DE COMPOSTEURS EN PLASTIQUE ACCORD-CADRE ROD2021-04 ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE

Le présent accord-cadre concerne la fourniture de bacs roulants et de colonnes d'apport volontaire en bois pour la collecte de déchets, et de composteurs en plastique. Le marché est divisé en 3 lots :

- ✓ Lot 1 : Fourniture et livraison de bacs roulants et de pièces détachées pour la collecte des déchets ménagers
- ✓ Lot 2 : Fourniture et livraison de colonnes aériennes d'apport volontaire en bois pour la collecte déchets
- ✓ Lot 3 : Fourniture et livraison de composteurs individuels de jardin en plastique, de bio-seaux et aérateurs

Le présent accord-cadre est passé en vertu des dispositions des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique, régissant l'appel d'offres ouvert. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande monoattributaire, sans minimum ni maximum de commandes. L'accord-cadre commence :

✓ Pour le lot 1 : le 23/02/2021 pour une période de 24 mois et est reconductible pour une période de 24 mois par reconduction expresse.
✓ Pour le lot 2 : à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une période de 24 mois et est reconductible pour une période de 24 mois par reconduction expresse.
✓ Pour le lot 3 : à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une période de 24 mois et est reconductible pour une période de 24 mois par reconduction expresse.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié : Le 23/02/2021 au BOAMP (Bulletin officiel des Annonces de Marchés Publics) – Avis n°21-22805, ainsi qu'au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) – Avis n°2021/S 037-091781. La date limite de réception des offres a été le 30/03/2021 à 10h00, soit une publication sur le profil acheteur marchés sécurisés de 34 jours.

Suite à cet appel d'offres :
4 offres ont été déposés pour le lot 1 : CONTENUR – SULO FRANCE – ESE FRANCE - QUADRIA
5 offres ont été déposées pour le lot 2 : ECOBA/SNN ECO – QUADRIA – MGM – SNC CB – UTPM Environnement SARL
2 offres ont été déposées pour le lot 3 : QUADRIA - AGEC

Sur proposition de la commission d'appel d'offres en dates du 28/04/2021 :
➢ Le candidat retenu pour le lot 1 – Fourniture et livraison de bacs roulants et de pièces détachées pour la collecte des déchets ménagers est : ESE FRANCE
➢ Le coût estimatif de l'accord-cadre pour le lot 1 est de : 178 511,00 € HT

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N° prix	Désignation		Prix unitaire € HT	TVA	Prix unitaire € TTC
1	Conteneur OM cuve verte couvercle vert	120 L	18,70 €	20%	22,44 €
2		240 L	27,20 €	20%	32,64 €
3		340 L	38,00 €	20%	45,60 €
4		660 L	104,00 €	20%	124,80 €
5		770 L	109,80 €	20%	131,76 €
6	Conteneur TRI cuve verte couvercle jaune	120 L	19,10 €	20%	22,92 €
7		240 L	27,90 €	20%	33,48 €
8		340 L	39,60 €	20%	47,52 €
9		660 L	107,50 €	20%	129,00 €
10	Conteneur TRI cuve verte couvercle jaune operculé + serrure	120 L	40,23 €	20%	48,28 €
11		240 L	49,50 €	20%	59,40 €
12		340 L	61,50 €	20%	73,80 €
13		660 L	133,90 €	20%	160,68 €
14		770 L	140,00 €	20%	168,00 €

15	Conteneur Biodéchets	120 L	19,15 €	20%	22,98 €
16	cuve verte	240 L	27,30 €	20%	32,76 €
17	couvercle marron	660 L	105,24 €	20%	126,29 €

18	Conteneur CARTON	660 L	119,00 €	20%	142,80 €
19	cuve grise	770 L	129,00 €	20%	154,80 €

20	conteneur VERRE	340 L	59,90 €	20%	71,88 €
21	cuve verte	660 L	129,00 €	20%	154,80 €

22	Conteneur DIVERS	120 L	18,90 €	20%	22,68 €
23	cuve grise	240 L	27,25 €	20%	32,70 €
24	couvercle gris	340 L	38,00 €	20%	45,60 €
25		660 L	102,00 €	20%	122,40 €
26		770 L	107,00 €	20%	128,40 €

Prix à ajouter au prix unitaire du bac

27	puce pré équipée sur cuve		1,60 €	20%	1,92 €
28		120 L	5,20 €	20%	6,24 €
29		240 L	7,80 €	20%	9,36 €
30		340 L	12,90 €	20%	15,48 €

N° prix	Désignation		Prix unitaire € HT	TVA	Prix unitaire € TTC
31	Couvercles	660 L	22,60 €	20%	27,12 €
32		770 L	22,60 €	20%	27,12 €
33		120 L operculé*	28,20 €	20%	33,84 €
34		240 L operculé*	31,70 €	20%	38,04 €
35		340 L operculé*	35,10 €	20%	42,12 €
36		660 L operculé*	54,00 €	20%	64,80 €

** = opercule(s) + serrure*

37	Axes de couvercles	120 L	0,10 €	20%	0,12 €
38		240 L	0,10 €	20%	0,12 €
39		340 L	0,15 €	20%	0,18 €
40		660 L	0,40 €	20%	0,48 €
41		770 L	0,40 €	20%	0,48 €

42	Roues diamètre 200 mm	120 L	1,90 €	20%	2,28 €
43		240 L	1,90 €	20%	2,28 €
44		340 L	1,90 €	20%	2,28 €
45	roue diam 200 mm simple	660 L / 770 L	7,60 €	20%	9,12 €
46	roue diam 200 mm + frein fixation incluse	660 L / 770 L	7,80 €	20%	9,36 €

47	Axes de roues	120 L	2,00 €	20%	2,40 €
48		240 L	2,20 €	20%	2,64 €
49		340 L	2,20 €	20%	2,64 €
50	kit serrure automatique	120 L	26,10 €	20%	31,32 €
51		240 L	26,10 €	20%	31,32 €
52		340 L	26,10 €	20%	31,32 €
53		660 L	26,20 €	20%	31,44 €
54		770 L	26,20 €	20%	31,44 €
55	bavette d'opercule tri + système de		5,30 €	20%	6,36 €
56	bavette d'opercule verre + système de		2,20 €	20%	2,64 €

N° prix	Désignation		Prix unitaire € HT	TVA	Prix unitaire € TTC
57	Puce RFID 125 kHz (en sachet avec son étiquette cf. CCTP)	paquet de 100	1,80 €	20%	2,16 €
58	bouchons de vidange	660 L	1,00 €	20%	1,20 €
59		770 L	1,00 €	20%	1,20 €
60	clé triangle		3,00 €	20%	3,60 €
61	cuve	120 L	19,00 €	20%	22,80 €
62		240 L	28,70 €	20%	34,44 €
63		340 L	37,30 €	20%	44,76 €
64		660 L	92,80 €	20%	111,36 €
65		770 L	100,00 €	20%	120,00 €

Reprise de conteneurs usagés

66	Prestation de reprise de conteneur hors d'usage toutes tailles confondues (vente)	à la tonne transport compris	180,00 €	exonéré de TVA	180,00 €

Engagement contractuel sur le délais maximum de livraison

67	nombre de jours **ouvrables** à compter de la réception du bon de commande de bacs	4 semaines 20 jours ouvrables

68	nombre de jours **ouvrables** à compter de la réception du bon de commande de pièces détachées	2 semaines 10 jours ouvrables

- Le candidat retenu pour le lot 2 – Fourniture et livraison de colonnes aériennes d'apport volontaire en bois pour la collecte déchets est : QUADRIA
- Le coût estimatif de l'accord-cadre pour le lot 2 est de : 92 565,00 € HT

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N° prix	Désignation		Prix unitaire € HT
1	Colonne multimatériaux	type 5 m^3	1 158 €
2	Colonne multimatériaux	type 4 m^3	1 108 €
3	Colonne multimatériaux	type 3 m^3	1 036 €
4	Ajout d'un opercule supplém. multimatériaux	tous compris	16 €
5	Ajout d'un opercule multimatériaux PMR (1 par colonne)	tous compris	16 €
6	Colonne verre - insonorisé	type 4 m^3	1 142 €
7	Colonne verre - insonorisé	type 3 m^3	1 066 €
8	Colonne verre - insonorisé	type 2 m^3	872 €
9	Ajout d'un opercule supplém. verre	tous compris	12 €
10	Ajout d'un opercule Verre PMR (1 par colonne)	tous compris	12 €
11	Ajout d'une trappe gros producteur / cafetier	tous compris	127 €
12	Prix supplémentaire pour la livraison de colonnes si quantité inférieure au mini.		135 €

1 camion complet de 4 m3 = 9 unités
1 camion complet de 5 m3 = 7 unités

Engagement contractuel sur le délais maximum de livraison

13	Nombre de jours **ouvrables** à compter de la réception du bon de commande	25

- Le candidat retenu pour le lot 3 – Fourniture et livraison de composteurs individuels de jardin en plastique, de bio-seaux et aérateurs est : QUADRIA
- Le coût estimatif de l'accord-cadre pour le lot 3 est de : 68 300,00 € HT

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N° prix	Désignation	Prix unitaire € HT	TVA	Prix unitaire € TTC
1	Composteur en plastique (inclus notice de montage)	29,82	5,96	35,78
2	Bio-seau en plastique	1,58	0,32	1,90
3	Aérateur	2,75	0,55	3,30

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés AUTORISE le Président à signer les accords-cadres avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Pas d'observation.

Départ de Grégory GENDRE à 18h20 pouvoir à F.Ferreira.

24. DEPLACEMENTS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE A L'EURL TRANS-PERTUIS : PASSERELLE ET PONTON D'AMARRAGE FLOTTANT – CHENAL DE LA PERROTINE, BOYARDVILLE

Afin d'assurer la délégation de service public de la liaison maritime entre l'île d'Oléron et La Rochelle, la Communauté de communes de l'île d'Oléron met à disposition de son délégataire – l'EURL Trans-Pertuis – la passerelle et le ponton flottant provisoires du chenal de la Perrotine à Boyardville.

Pour assurer les rotations prévues à partir d'avril 2021, une nouvelle convention de mise à disposition est nécessaire. Cette mise à disposition serait consentie à l'EURL Trans-Pertuis uniquement pour la délégation de service public de la liaison maritime entre l'île d'Oléron et La Rochelle, avec accostage pour son navire, d'une longueur de 25,18 m et d'une largeur de 6,70 m.

La convention de mise à disposition serait consentie moyennant le versement par l'utilisateur d'une redevance de 0,45 € hors taxe par passage, le nombre de passages étant défini comme la somme des nombres de montées et descentes de passagers au ponton du chenal de la Perrotine sur la durée de la convention. La durée de la convention serait de 9 mois à compter du 1er avril 2021, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Vu le projet de convention de mise à disposition à titre précaire d'installations et ouvrages portuaires – passerelle et ponton d'amarrage flottant – au chenal de la Perrotine à Boyardville,

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE le projet de convention, notamment le montant de la redevance et sa durée, de mise à disposition à titre précaire d'installations et ouvrages portuaires – passerelle et ponton d'amarrage flottant – au chenal de la Perrotine à Boyardville, consentie pour l'exploitation de la ligne maritime reliant l'île d'Oléron à La Rochelle.
AUTORISE le Président de la Communauté de communes à signer ladite convention de mise à disposition à titre précaire d'installations et ouvrages portuaires pour le ponton d'amarrage flottant provisoire du chenal de la Perrotine à Boyardville.

Pas d'observation.

25. DEPLACEMENTS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE A LA SOCIETE CROISIERES INTER-ILES : PASSERELLE ET PONTON D'AMARRAGE FLOTTANT – CHENAL DE LA PERROTINE, BOYARDVILLE

Par procès-verbal en date du 19 mars 2012, la commune de Saint Georges d'Oléron a mis à la disposition de la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron, qui les a acceptés, la passerelle et le ponton d'amarrage flottant provisoire du chenal de la Perrotine à Boyardville.

La Communauté de communes de l'Ile d'Oléron assume depuis ce transfert l'ensemble des droits et obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion. Elle assure le renouvellement des biens mobiliers et autorise l'utilisation des biens remis. Elle perçoit les redevances liées aux conventions d'accostage qu'elle met en place avec toute autre partie.

La société Croisières Inter-îles sollicite la Communauté de communes pour le renouvellement de la convention d'accostage qui met à sa disposition la passerelle et le ponton d'amarrage flottant provisoire du chenal de la Perrotine à Boyardville, afin de réaliser des prestations de navigation côtière – en vue de la découverte de Fort Boyard et de l'île d'Aix – et d'autres prestations annexes ponctuelles.

La société Croisières Inter-îles propose déjà des prestations au port à sec de Boyardville et le transfert de certaines d'entre elles du port de plaisance vers le ponton géré par la Communauté de communes a participé à la sécurisation et à l'optimisation de la circulation dans le chenal.

Le projet de convention dispose notamment :

- Que la mise à disposition est consentie à la société Croisières Inter-îles pour l'accostage de navires de sa flotte, de taille compatible avec l'usage partagé du ponton,
- Qu'elle serait consentie moyennant le versement par l'utilisateur, pour la durée de la convention, d'une redevance comprenant une part forfaitaire de 2125 € HT et une part variable de 0,59 € HT par passager embarqué (avec pour cette part variable un minimum de perception de 1250 € HT),
- Que sa durée serait de 9 mois à compter du 1er avril 2021, soit jusqu'au 31 décembre 2021,
- Que la liaison maritime Ile d'Oléron – La Rochelle exploitée en délégation de service public avec pour délégant la Communauté de communes de l'île d'Oléron reste prioritaire pour l'usage du ponton.

Vu le projet de convention de mise à disposition à titre précaire d'installations et ouvrages portuaires – passerelle et ponton d'amarrage flottant – au chenal de la Perrotine à Boyardville,

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE le projet de convention de mise à disposition à titre précaire d'installations et ouvrages portuaires – passerelle et ponton d'amarrage flottant – au chenal de la Perrotine à Boyardville, consentie à la société Croisières Inter-îles.
AUTORISE le Président de la Communauté de communes à signer ladite convention de mise à disposition à titre précaire d'installations et ouvrages portuaires pour le ponton d'amarrage flottant provisoire du chenal de la Perrotine à Boyardville.

Pas d'observation.

26. DEPLACEMENTS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE A LA SARL LES CROISIERES OLERONAISES : PASSERELLE ET PONTON D'AMARRAGE FLOTTANT – CHENAL DE LA PERROTINE, BOYARDVILLE

Par procès-verbal en date du 19 mars 2012, la commune de Saint Georges d'Oléron a mis à la disposition de la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron, qui les a acceptés, la passerelle et le ponton d'amarrage flottant provisoire du chenal de la Perrotine à Boyardville.

La Communauté de communes de l'Ile d'Oléron assume depuis ce transfert l'ensemble des droits et obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion. Elle assure le renouvellement des biens mobiliers et autorise l'utilisation des biens remis. Elle perçoit les redevances liées aux conventions d'accostage qu'elle met en place avec toute autre partie.

La SARL Les Croisières Oléronaises réalise des prestations de navigation côtière – en vue de la découverte de Fort Boyard et de l'île d'Aix – et d'autres prestations annexes ponctuelles.

La SARL Les Croisières Oléronaises propose déjà des prestations à Boyardville, a une antériorité sur le ponton et n'a pas d'autre solution d'accostage. Elle sollicite ainsi la Communauté de communes pour le renouvellement de la convention d'accostage qui met à sa disposition la passerelle et le ponton d'amarrage flottant provisoire du chenal de la Perrotine à Boyardville. En 2020, elle y a accueilli 13 927 passagers.

Le projet de convention dispose notamment :

- Qu'elle serait consentie moyennant le versement par l'utilisateur, pour la durée de la convention, d'une redevance comprenant une part forfaitaire de 2125 € HT et une part variable de 0,59 € HT par passager embarqué (avec pour cette part variable un minimum de perception de 1250 € HT),
- Que sa durée serait de 9 mois à compter du 1er avril 2021, soit jusqu'au 31 décembre 2021,
- Que la liaison maritime Ile d'Oléron – La Rochelle exploitée en délégation de service public avec pour délégant la Communauté de communes de l'île d'Oléron reste prioritaire pour l'usage du ponton.

Vu le projet de convention de mise à disposition à titre précaire d'installations et ouvrages portuaires – passerelle et ponton d'amarrage flottant – au chenal de la Perrotine à Boyardville,

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE le projet de convention, notamment le montant de la redevance et sa durée, de mise à disposition à titre précaire d'installations et ouvrages portuaires – passerelle et ponton d'amarrage flottant – au chenal de la Perrotine à Boyardville, consentie à la SARL Les Croisières Oléronaises.
AUTORISE le Président de la Communauté de communes à signer ladite convention de mise à disposition à titre précaire d'installations et ouvrages portuaires pour le ponton d'amarrage flottant provisoire du chenal de la Perrotine à Boyardville.

Pas d'observation.

27. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL PCAET - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CPIE MARENNES-OLERON

La Communauté de communes de l'Île d'Oléron est en cours d'élaboration de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) avec une ambition TEPOS : couvrir totalement ses besoins en énergie - électricité, chaleur (mobilité si possible) - avec des ressources renouvelables. Le PCAET est un outil créé par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) pour que les EPCI, s'emparent de la question climatique pour mettre leur programme d'actions en phase avec les objectifs des accords de Paris. Réaliser un PCAET est une obligation réglementaire des EPCI de plus de 20 000 habitants. Cette réalisation comprend des phases définies : diagnostic, stratégie, programme d'actions, évaluation environnementale stratégique.

Ce processus a été entamé par une délibération de la communauté de communes du 11 décembre 2017. Le diagnostic et la stratégie énergie-climat de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron ont été validés par une deuxième délibération le 13 septembre 2018. Le programme d'actions du PCAET est en cours d'écriture. La collectivité souhaite réaliser en 2021 l'évaluation environnementale stratégique de la stratégie et du programme d'actions, soit une évaluation de la portée et de la nature des effets environnementaux et socioéconomiques potentiels de ce programme d'actions.

En parallèle, l'association IODDE, labellisée en 2011 CPIE Marennes – Oléron (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) met en œuvre et participe à des projets diversifiés dans le domaine du développement durable : animation de démarches participatives, réalisation de diagnostics et de suivis scientifiques, actions pédagogiques. Celles-ci sont mises en place en liaison étroite avec les enjeux du territoire, tels que perçus par les membres de l'association mais aussi tels qu'exprimés à l'occasion des différentes démarches collectives du territoire. L'objet statutaire de l'association est de promouvoir le développement durable auprès de la population, des acteurs locaux et des élus, de porter conseil aux collectivités et porteurs de projets, et de favoriser et valoriser des partenariats autour de cette thématique.

La validation du PCAET nécessite de réaliser son Evaluation Environnementale Stratégique. Ce document de référence implique une bonne connaissance de l'environnement local et des compétences poussées dans des domaines variés liés à la protection de l'environnement. Dans ces domaines, la collectivité reconnait le rôle et les compétences statutaires du CPIE en vue d'un accompagnement pour la réalisation du PCAET.

La communauté de Communes de l'Île d'Oléron souhaite engager une convention bipartite avec l'association IODDE afin d'être accompagné dans la réalisation de ce document. Voir convention et annexe ci-jointes qui présente le programme d'actions 2021 dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Actions	Charges	Montant
Rédaction de l'Etat Initial de l'Environnement	Frais de personnel : 5 j	2 250 €
Articulation du PCAET avec les autres stratégies (SRADDET, PLUs, SCOT)	Frais de personnel : 2 j	900 €
Dispositif de suivi du PCAET	Frais de personnel : 3 j	1 350 €
Allers-retours avec la CdC et l'AE, échanges et coordination	Frais de personnel : 3 j	1 350€
TOTAL		5850€

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat relative à l'accompagnement de l'Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET de l'île d'Oléron avec le CPIE Marennes-Oléron (association IODDE).
APPROUVE le plan de financement proposé.
AUTORISE le versement d'un montant maximal de 5 850€ sur présentation des factures et des bilans des actions réalisées.
AUTORISE le Président à inscrire les dépenses au budget prévisionnel 2021.

Pas d'observation.

28. DEPLACEMENTS – APPEL A PROJETS DETR

Annule et remplace la délibération du 28 janvier 2021 suite à la mise à jour des montants de travaux après réception des devis définitifs.

Présentation du projet : Sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de communes de l'île d'Oléron exerce la compétence « création et entretien des itinéraires cyclables » pour promouvoir la pratique du vélo et répondre ainsi aux attentes des touristes et habitants en offrant une alternative aux déplacements automobiles.
Pour l'année 2021, le projet porté par la Communauté de communes consiste en l'aménagement des pistes cyclables listées ci-dessous.
Plan de financement prévisionnel : Afin de réaliser ce projet, une aide de l'Etat au titre de la DETR peut être demandée selon le plan de financement suivant :

Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
Aménagement de la piste l'Ileau - la Cotinière (Saint-Pierre/Saint-Georges)	266 380,23 €
Aménagement de la piste de la forêt des Saumonards	180 604,30 €
Aménagement de la piste les Mottes Nouvelles (Saint-Denis)	25 779,13 €
Aménagement de la piste la Valinière - la Grossetière (Saint-Pierre)	84 583,60 €
Aménagement de la piste Oulme - les Briganière (Le Château)	67 311,50 €
Aménagement de la piste route du Treuil (Dolus)	228 768,68 €
Aménagement de la piste chenal du Nicot (Le Grand-Village)	42 334,82 €
Aménagement de la piste chemin Guérin (Saint-Trojan)	99 898,76 €
Aménagement de la piste passe de sœurs – l'épinette (Grand-Village)	46 852,90 €
Aménagement de la piste grande plage (Saint-Trojan)	212 152,22 €
Aménagement de la piste Iléo - Dolus (Dolus)	186 762,55 €

Aménagement de la piste de l'Oumière	55 398,40 €
Aménagement de la piste du Riveau	203 987,35 €
Coût HT	**1 700 814,44 €**

Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable HT	Montant subvention HT	Taux intervention
DETR	Sollicité	1 700 814,44 €	510 244,33 €	30,00%
Conseil régional	Sollicité	1 700 814,44 €	255 122,17 €	15,00%
Conseil départemental (Oléron 2021)	Sollicité	1 700 814,44 €	595 285,05 €	35,00%
Autofinancement (*pour rappel : 319 428,60 € présenté le 28/01/21)*		1 700 814,44 €	340 162,89 €	20,00%
Coût HT			1 700 814,44 €	

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
ADOPTE le projet et son plan de financement proposé.
AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la mise en œuvre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR pour un montant de 510 244,33 € HT.
AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de ce dossier.
DIT que les crédits seront inscrits au BP 2021.

Monsieur Parent précise souhaiter que le dispositif financier Oléron 21 soit reconduit.

29. CENTRE AQUATIQUE ILEO - PROJET REHABILITATION

Annule et remplace la délibération du 25 mars 2021 suite à la mise à jour des montants de travaux après réception des devis définitifs

Construit en 2008 – 2009 sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron, le complexe aquatique et récréatif dénommé ILEO, a été ouvert au public en juillet 2009.

Considérant que la gestion et l'exploitation d'un complexe aquatique nécessite des connaissances commerciales et techniques spécifiques, par une délibération en date du 23 mars 2005, la CCIO a décidé de confier, par un contrat de délégation de service public, l'exploitation de cet équipement à un opérateur économique. Depuis le 01 Janvier 2021, la société RECREA en assure l'exploitation pour une durée de 6 ans.

Dans le cadre du projet de rénovation du centre aquatique ILEO, les travaux réalisés permettront de proposer à la population oléronaise de nouveaux équipements. Les travaux menés consistent en la création d'équipements (spa extérieur) ou la valorisation d'installations existantes (rénovation du Wave surfer, amélioration du caractère ludique de la rivière lente extérieure, rénovation de l'installation solaire thermique existante).

La Communauté de Communes a sollicité une subvention D.E.T.R. en date du 29 Janvier 2021. A ce jour, nous n'avons pas connaissance du résultat de l'instruction du dossier.

Pour ce projet, il est possible de solliciter la DSIL exceptionnelle « Plan de relance » et d'envisager le plan de financement suivant :

BP (HT) – Rénovation du centre aquatique ILEO à Dolus d'Oléron			
Plan de financement			
Dépenses		Recettes	Etat de la demande

		Financeurs	Base subventionnable	Montant HT	
Travaux rénovation vague à surf artificielle « Wave surfer »	64 452,00 €	Autofinancement		210 368,90 €	
Travaux rénovation Splash Pad	50 277,20 €	Etat / DETR (25 %)	846 728,01 €	211 682,00 €	Financement sollicité au 29/01/2021
Rénovation de l'installation solaire thermique	8 298,81 €	Etat / DSIL (55%)	937 890,88 €	515 839,98 €	Financement sollicité
A.O n°02 : LOT 01 Gros-Œuvre	186 950,00 €				
A.O n°02 : LOT 02 Menuiserie bois	28 000,00 €				
A.O n°02 : LOT 04 CVP	309 912,87 €				
A.O n°02 : LOT 05 Animation – SPA ludique	290 000,00 €				
TOTAL	937 890,88 €	TOTAL		937 890,88 €	

Précision concernant les montants de base subventionnable indiqués pour la DETR et la DSIL :
- la demande de DETR étant envoyée depuis fin janvier, la modification des pièces n'est plus possible. Ainsi est conservé le montant total H.T. des travaux estimés à cette date (l'entreprise du lot 04 CVP n'était pas encore retenue) qui correspond au montant de base subventionnable.
- l'actualisation du plan de financement de la DSIL comprends le montant total H.T. du devis de l'entreprise retenue pour le lot 04 CVP. Ce montant étant supérieur aux estimations prévisionnelles, le montant de base subventionnable est également été mis à jour.

Rappel : Les travaux débutés dans le cadre du 1er appel d'offre ne sont pas éligibles à une demande de subvention DETR car les marchés ont été signés avant la présente sollicitation subventionnelle.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
ADOPTE le plan de financement proposé.
AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la mise en œuvre de la Dotation de Soutien l'Investissement Local pour un montant de 515 839,98 € HT.
AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR pour un montant de 211 682,00 € HT
AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de ce dossier.
DIT que les crédits seront inscrits au BP 2021.

Pas d'observation.

Départ de SUEUR Christophe, VITET Françoise, RAYNAL Philippe, GUILBERT Éric, DELISEE Martine, FROUGIER Sylvie à 18h45.

30. VIREMENT DE CREDITS

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE les virements de crédits suivants ainsi que les précisions budgétaires ci-après :
- Suite à la communication par l'administration des bases de la fiscalité et de la DGF 2021 il convient de procéder à la mise à jour budgétaire (écart + 73707 € pour un total de 15 M€ de recettes). Pour information DGF 2021 – 3.8% par rapport à 2020 (estimation budgétaire -4%).
- Prise en compte de la délibération pour le transfert de sable sur la côte ouest de l'île

Section Fonctionnement

Art.	chap.	Fonction	service	Désignation	dépenses	recettes
				Mise à jour de la fiscalité et des Dotations		
7382	73	01	50	Fraction de TVA (remplacement TH RP)		3 207 725,00
73111	73	01	50	Impots Directs locaux (fin de la TH)		-2 802 384,00
74835	74	01	50	Allocation compensatrice de TH		-360 687,00
73112	73	01	50	CVAE		4 784,00
73114	73	01	50	IFER		-741,00
73113	73	01	50	TASCOM		-9 433,00
74833	74	01	50	Allocations compensatrices CVAE et CFE		29 169,00
74834	74	01	50	Allocations compensatrices TF		1 644,00
74124	74	01	50	Dotation de Base des EPCI (DGF)		-7 419,00
74126	74	01	50	Dotation de Base Compensation (DGF)		11 049,00
				Sous TOTAL mise à jour fiscalité et Dotations		**73 707,00**
				Décision du Conseil Communautaire		
61521	011	833	51	Transfert de sable (DCC proposée)	92 482,00	
022	022	01		Charges de fonctionnement disponibles	-18 775,00	
				Total	**73 707,00**	**73 707,00**

Section d'Investissement

Art.	chap.	Fonction	Opér.	Désignation	dépenses	recettes
				Décision du conseil communautaire		
21735	21	95	97	Abords OT St Trojan et travaux en régie	28 000,00	
020	020	01		Charges d'Investissement disponibles	-28 000,00	
				Total	**-**	**-**

Pas d'observation.

31. ENFANCE JEUNESSE – CREATION POSTE ANIMATEUR JEUNESSE ET PROLONGATION DU POSTE ADJOINT D'ANIMATION MUTALISES

Conformément à sa prise de compétence enfance jeunesse au 1er avril 2011, la Communauté de communes accompagne les associations gestionnaires d'équipements jeunesse à qui elle confie la bonne gestion de ces services publics.

Afin de renforcer la cohérence du territoire et le travail en commun des acteurs jeunesse, le service enfance-jeunesse propose de développer plusieurs axes :
- Evoluer vers la « Prestation de service Jeunes » auprès de la CAF,
- Demander une accréditation « ERASMUS » pour deux projets internationaux annuels et un séminaire professionnel des acteurs de jeunesse,
- Demander l'agrément pour les services civiques internationaux,
- Mutualiser avec l'association ATALANTE (située à Saint-Trojan les Bains) un poste d'animateur jeunesse sur le modèle de la mutualisation avec le Foyer Rural de Saint Denis d'Oléron,
- Pérenniser le poste d'adjoint d'animation jeunesse mutualisé avec le Foyer Rural.

Le développement de ces axes pérennisera et renforcera le cadre d'intervention, les moyens et les ressources et les modes d'intervention.

La communauté de communes de l'île d'Oléron créé ainsi 2 postes à temps complet, mutualisés avec l'Association Atalante et le Foyer Rural de Saint Denis pour développer les activités jeunesse sur le territoire oléronais.

Sous la responsabilité du Responsable du service enfance jeunesse, les animateurs seront chargé(e)s de la mise en œuvre d'un projet global d'animation socioculturelle en concertation avec les partenaires (notamment l'association Atalante et le Foyer Rural de Saint Denis d'Oléron) et les habitants. Leurs missions seront :
- Assurer l'organisation et l'animation de locaux jeunes sur site comme en séjour avec focus sur la prévention et médiation (relations interpersonnelles, gestion de conflit…)

- Assurer des temps d'animation sur les collèges
- Effectuer le recrutement et l'encadrement de l'équipe pédagogique pour des séjours
- Accomplir les tâches administratives relatives aux accueils, la tenue des registres et documents obligatoires
- Gérer le budget et suivre la régie d'avance
- Garantir le respect des consignes de sécurité relatives aux personnes, aux biens, par les membres de l'équipe d'animation coordonnée
- Assurer la sécurité des publics accueillis
- Créer des projets d'animation notamment « chantiers jeunes » visant à impliquer les jeunes pour leur territoire, soutenir et accompagner les jeunes dans leurs projets
- Participer aux missions d'accueils et d'orientations des familles
- Participer aux différents évènements organisés par la collectivité ou l'association partenaire
- Créer un partenariat avec les différents acteurs du secteur afin de développer les actions autour de la jeunesse
- Représenter la Collectivité et l'Association auprès des usagers, des prestataires et autres partenaires, ainsi qu'au sein des instances en lien avec la politique jeunesse.

L'animateur Jeunesse sera le référent du projet territorial jeunesse, à ce titre il participera à des missions complémentaires :

- Développer et animer des partenariats pour une approche transversale de la jeunesse

- Proposer et animer des rencontres, des débats thématiques et, des actions de prévention, notamment en lien avec le BIJ, les collèges et le Contrat Local de Santé
- Mettre en œuvre des projets visant à une meilleure participation des jeunes à la vie locale et au resserrement des liens sociaux : activités sportives, culturelles, chantiers avec contrepartie
- Développer de l'accompagnement de proximité et des liens avec des partenaires sociaux (CCAS, Sauvegarde de l'enfance…) pour prévenir le décrochage et promouvoir des actions de remobilisation (de type chantier rémunéré)
- Veiller à impliquer les parents dans l'accompagnement et la valorisation des jeunes, notamment en ce qui concerne les 14-17 ans

– Contribuer à la gouvernance de la politique jeunesse

- Participer à l'instance de pilotage, et contribuer à des échanges entre élus et techniciens (groupes de travail thématiques), afin de développer une expertise collective sur les questions de jeunesse
- Animer l'instance de suivi technique de la politique jeunesse, en en préparant l'ordre du jour et les comptes rendus
- Organiser et animer des rencontres avec les parents et les partenaires socio-éducatifs
- Contribuer aux réunions d'équipe hebdomadaires du service jeunesse, à la définition de l'ordre du jour, et au développement d'une culture commune sur les questions de jeunesse chef d'équipe
- Il devra en particulier participer et s'assurer de la dimension administrative des projets

Le projet a été présenté en Commission enfance jeunesse du 8 avril 2021 et validé par celle-ci.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE la création des 2 postes suivants :

- Un animateur enfance jeunesse :

Cet emploi à vocation à être occupé par un agent de catégorie B au grade d'animateur

Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel en vertu de l'article 3-2 de la loi 84-53 (pour une durée d'un an renouvelable une fois, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.) ;ou de l'article 3-3 2° (Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi, pour une durée maximale de 3 ans renouvelable une fois. Si, à l'issue de 6 ans, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.) ;

- Un adjoint d'animation enfance jeunesse :

- Cet emploi a vocation à être occupé par un agent de catégorie C au grade d'adjoint d'animation

- Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel en vertu de l'article 3-2 de la loi 84-53 (pour une durée d'un an renouvelable une fois, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.)

AUTORISE le président à assurer la publication des postes créés et à signer tout document relatif au recrutement de ces emplois ;
INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

Madame Villautreix précise qu'il y avait un animateur ponctuel dédié à la jeunesse mais que la personne est partie.
Monsieur Hughes explique que cette action réalisée par la Communauté de communes s'effectue à coût constant.

32. ESPACES NATURELS- OLERON 21 – CREATION D'UN POSTE ECLUSIER CONTRACTUEL

Dans le cadre de sa politique de gestion des Espaces Naturels de l'Ile d'Oléron, la Communauté de communes de l'île d'Oléron a mis en place un service Espaces naturels en avril 2011 en recrutant un responsable du service puis un technicien et en février 2014 une équipe de 3 agents techniques Espaces naturels. Ils ont pour missions de réaliser les opérations de gestion des espaces naturels (en milieux littoraux, de marais, et boisés), d'assurer l'information et la sensibilisation du public, la surveillance et l'alerte de situations illicites identifiées, les diagnostics et le conseil technique en gestion opérationnelle d'espaces naturels de l'île en propriétés publiques (départementales, Conservatoire du littorale, intercommunales et communales).

Suite au transfert de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) en janvier 2018, suivi de la dissolution des 3 syndicats intercommunaux de marais de l'île d'Oléron en mai 2018, le service Espaces naturels a intégré les 2 éclusiers de l'ancien Syndicat Intercommunal des Marais des communes de St-Denis d'Oléron, La Brée-les-Bains et St-Georges d'Oléron (pour 1,2 ETP).

Pour assurer cette compétence obligatoire, le pôle Littoral et Nature, regroupant les services Espaces naturels et Littoral, a été créé en octobre 2018 avec le recrutement d'un responsable. Aujourd'hui, le service Espaces naturels est constitué au sein du pôle, de 9 agents permanents : 1 responsable de service + 2 techniciens dont 1 chef d'équipe + 4 agents techniques Espaces naturels + 2 éclusiers dont 1 éclusier à 1/5 ETP.

Considérant la réaffectation d'un éclusier (0.2ETP) vers le service espaces verts,
Considérant l'intensification des missions exigées au sein du service pour assurer :

- la compétence au titre de la GEMAPI en particulier pour le volet Milieux Aquatiques des marais sous compétence intercommunale, avec notamment la régulation hydraulique des chenaux pour lutter contre les inondations, les actions de préservation des fonctionnalités écologiques et économiques,
- la compétence au titre de la lutte contre les nuisibles confiée au service Espaces naturels depuis 2017,
- la compétence au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) par la mise en œuvre du schéma départemental des ENS voté en octobre 2018 par le Conseil départemental de la Charente-Maritime,
- Et, de manière générale, des sollicitations plus importantes par les services de l'Etat et les partenaires en terme de suivis écologiques, diagnostics et conseils en études environnementales, etc.

Considérant le co-financement départemental à hauteur de 50% lié au programme Oléron 21 (fiche action 6-1) validé en comité de pilotage.

Il conviendrait de renforcer l'équipe Espaces naturels actuelle d'un agent. Dans un premier temps, il s'agit de recruter sur un contrat de 3 ans à temps complet à partir du 1er juin 2021 un agent Eclusier. Les missions de ce poste sont détaillées en annexe.

Vu les dispositions statutaires de la loi du 26 janvier 1984 en son articles 3,
Considérant qu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions précitées,

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
Créé cet emploi a vocation à être occupé par un agent de catégorie C au grade d'adjoint technique
Précise que cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel en vertu de l'article 3-3 2° (Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les

conditions prévues par la présente loi, pour une durée maximale de 3 ans renouvelable une fois. Si, à l'issue de 6 ans, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.) ;
Autorise le président à assurer la publication des postes crées et à signer tous documents relatifs au recrutement sur ces emplois ;
Inscrit les crédits nécessaires au budget.

ANNEXE détail des missions du poste Agent Eclusier

Missions principales :

- Manipulation d'ouvrages hydrauliques (ouverture/fermeture d'écluses).
- Travaux d'entretien et de réparation d'ouvrages hydrauliques et petites maçonneries (désherbage manuel, évacuation des embâcles, débouchage des buses, petite mécanique, graissage, peinture, etc.), mise en place d'outils de suivi de gestion des marais (pose d'échelles limnimétriques, de buses PVC, réalisation et suivi de tableaux de bords, etc.) et participation à la mise en place d'aménagements piscicoles.
- Inspection visuelle (suivi des niveaux d'eau, état des ouvrages et berges, etc.) et alerte auprès de la hiérarchie.
- Participation à la réunion hebdomadaire avec les usagers du marais du Douhet.

Missions secondaires :

- Réalisation de travaux de génie écologique en espaces naturels sous compétence Communauté de communes IO.
- Au cas échéant, participation aux tournées d'information/sensibilisation « Pêche à pied de loisir », de récoltes de données terrain/diagnostics et aux évènementiels organisés par la Communauté de communes.

Pas d'observation.

33. RESSOURCES HUMAINES CONTRAT A DUREE INDETERMINEE « FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE » DE MME GAUTHIER POUR LES MISSIONS DE COORDONNATION D'AGRICULTURE DURABLE ET ALIMENTATION »

La possibilité de nommer des agents sur des contrats à durée indéterminée (CDI) dans la fonction publique territoriale a été introduite par la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique, dans des cas strictement définis.

Les agents en CDI relèvent des dispositions applicables à l'ensemble des agents non titulaires de droit public, régies par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 auxquelles il convient d'ajouter des particularités apportées par voie réglementaire et par la jurisprudence.

Les dispositions de la loi du 26 juillet 2005 prévoient, qu'au terme du renouvellement pendant six années, des contrats conclus sur le fondement des alinéas 4, 5 et 6 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, seul un CDI puisse être proposé à l'agent.
Ainsi,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale
- Vu les précédents contrats successifs d'une durée totale de 6 ans au 06 septembre 2021, dont a bénéficié Madame Aurore Ethel GAUTHIER, employée depuis le 07 septembre 2015 en qualité d'agent contractuel en charge du développement de l'agriculture durable de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron
- Considérant le grade d'attaché de catégorie A de Madame Aurore Ethel GAUTHIER
- Considérant que la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient (catégorie A / article 3–3 alinéa 1)

La Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron, dans le cadre de sa compétence développement économique et en lien avec l'agenda 21 et le nouveau programme Oléron 2035 est impliquée dans le développement d'une agriculture durable avec le soutien à l'emploi agricole, la consommation en circuits courts de produits locaux, l'augmentation des surfaces agricoles exploitées.

La CdC mobilise des moyens humains pour mener à bien ces missions et fait évoluer le poste de chargé de mission « agriculture durable » en poste de coordinateur agriculture durable et alimentation sur un contrat à durée indéterminée faisant suite aux 6 années de CDD.
Les missions sont les suivantes :

Sous l'autorité du responsable du service développement économique, le coordinateur agriculture durable a en charge :

- L'animation du Comité pour le Développement d'une Agriculture Durable.
- L'encadrement de la chargée de mission circuits-courts et de l'animateur foncier agricole
- Déploiement et pilotage des actions mise en œuvre du programme pour le maintien et le développement durable de l'agriculture oléronaise :
  - Maintenir actualisés les diagnostics agricoles, suivre les exploitations de l'île
  - Suivre le Plan Alimentaire Territorial (en lien avec le chargé de mission circuits courts).
  - Mettre en œuvre la politique foncière de la CdC (partenariat avec le SAFER, veille foncière, accompagnement des professionnels dans leur recherche, médiation avec les propriétaires, communication) en lien avec l'animateur foncier agricole.
  - Accompagner et animer les associations agricoles locales sur différentes thématiques, organisation d'évènementiels, promotion, coopération inter-îles, programme de sauvegarde des semences locales
  - Organiser des formations pour les professionnels
  - Encadrer et accompagner les candidats à l'installation sur l'adéquation de leur projet avec le territoire (définition projet, faisabilité technico-économique, réglementaire …)
  - Organiser les Journées agricoles de l'île d'Oléron
  - Organiser des temps d'échange et de formation entre professionnels et élus
  - Animer le Comité de Développement Agriculture Durable et les groupes de travail associés
  - Accompagner le développement des filières et de projets d'agriculture durable.
  - Participer à la gestion des marais (développement des activités économiques en marais)
  - Accompagner le rucher et le verger des Allards ainsi que le conservatoire abeilles noires
  - Préparer le budget de l'agriculture durable);

Pour assurer les missions de ce poste, l'agent devra justifier d'un diplôme universitaire type MASTER ou école d'ingénieur accompagnée d'une expérience professionnelle minimale de 5 ans dans le secteur du développement de projets agricoles et territoriaux.

Le poste est localisé au siège de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron
Vu les dispositions statutaires de la loi du 26 janvier 1984 en son articles 3,
Considérant que la nature des fonctions et que les besoins du service le justifient,
Considérant le niveau de qualification élevé requis pour ce type poste,
Considérant qu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions
Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
AUTORISE le Président à signer le contrat à durée indéterminée à temps complet de Mme Aurore Ethel GAUTHIER, attaché (indice de rémunération maximum IM 821), à compter du 07 septembre 2021,
Précise qu'une évaluation sera faite au moins tous les trois ans avec une clause de rendez-vous entre l'agent et le Président ou par délégation, le Directeur Général des Services, permettant un éventuel réajustement indiciaire applicable par le Président,
Précise que sera réalisée la publication du poste créé
Autorise le président à signer tous documents relatifs au recrutement sur cet emploi
Inscrit les crédits nécessaires au budget.

Pas d'observation.

34. POURSUITE DES MISSIONS DE RESPONSABLE DU SERVICE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » CONTRACTUEL

La compétence « actions de développement économique » est une des compétences obligatoires de la communauté de communes de l'Ile d'Oléron.

Aussi, vu la nécessité de poursuivre les actions engagées sur cette compétence et de mener une politique globale de la collectivité en matière de développement économique, le Président de la communauté de communes de l'Ile d'Oléron propose la reconduction de la mission du responsable de service. Ce poste est basé sur le grade d'attaché titulaire ou contractuel de catégorie A dont les missions sont dans la descriptif du poste suivant :

Sous l'autorité du Directeur Général des Services, le responsable du service Développement économique de la Cdc est chargé(e) :

- De mettre en œuvre la stratégie économique de la Communauté de communes de l'île d'Oléron et de proposer de nouveaux axes de développement,
- D'en assurer le portage technique auprès des réseaux d'acteurs institutionnels et professionnels de l'économie locale, d'initier de nouveaux partenariats.

Ses missions consistent notamment à :
- Structurer, valoriser et promouvoir les filières phares et d'innovation,
- Piloter la création, assurer la commercialisation, la gestion et l'animation de l'offre d'accueil foncière et immobilière des entreprises,
- Accueillir, informer et accompagner les acteurs économiques porteurs d'un projet d'implantation ou de développement,
- Mettre en œuvre une veille pour identifier les besoins des entreprises locales, collecter les informations sur le tissu socio-économique et anticiper ses mutations,
- Assurer la mise en relation avec les opérateurs locaux en charge de l'accompagnement des projets de création et de cession/reprise des entreprises
- Encourager le développement de réseaux professionnels (institutionnels, consulaires, associatifs et privés),
- Coordonner les actions économiques à l'échelle intercommunale et être un relai d'informations pour les communes,
- Assurer le suivi du plan de charge et le reporting des actions.
- Encadrer les agents du service développement économique qui se décompose ainsi :
    - D'un service agriculture avec des missions également en agroalimentaire et en foncier
    - D'une mission centres-bourgs,
    - D'un service emploi qui a la gestion de la Maison des Services au Public (MSAP)
    - D'une structure d'accueil des publics à la Maison Des Entreprises (MDE)

Le responsable de service doit justifier d'un diplôme type MASTER et d'une expérience professionnelle minimale de 5 à 10 ans dans le secteur du développement de territoire notamment dans le domaine économique.

Vu les dispositions statutaires de la loi du 26 janvier 1984 en son articles 3,
Considérant que la nature des fonctions et que les besoins du service le justifient,
Considérant le niveau de qualification élevé requis pour ce type poste,
Considérant qu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
Prolonge les missions d'un responsable de service « développement économique » de catégorie A appartenant au cadre d'emploi des attachés pour une durée de 3 ans à temps complet (indice de rémunération maximum IM 821). Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel en vertu de l'article 3-3 2° (Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi, pour une durée maximale de 3 ans renouvelable une fois. Si, à l'issue de 6 ans, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.) ;
Autorise le président à assurer la publication du poste et à signer tous documents relatifs au recrutement sur ces emplois ;
Inscrit les crédits nécessaires au budget.

Pas d'observation.

35. PROLONGATION DE LA MISSION DU POSTE D'« ASSISTANT(E) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

La compétence « actions de développement économique » figure dans la liste des compétences obligatoires de la communauté de communes de l'Ile d'Oléron.
Aussi, vu la nécessité de poursuivre les actions engagées sur cette compétence, de mener une politique globale de la collectivité en matière de développement économique et de l'ouverture de la maison des entreprises, le Président de la communauté de communes de l'Ile d'Oléron propose la prolongation de la mission d' « assistant(e) développement économique » sur le grade de rédacteur de catégorie B basé à la maison des entreprises à Saint Georges d'Oléron dont les missions sont les suivantes :

1. Maison des entreprises

- Accueil téléphonique et physique de la Maison des entreprises, accompagnement des utilisateurs du télé centre
- Gestion de l'occupation des espaces de bureaux, salles de réunion et postes de télétravail : établissement et suivi des conventions d'occupation, prise de réservation, gestion des plannings de réservation
- Animation du lieu, organisation des réunions d'information

2. Communication

- Interface entre les services Développement économique et Secrétariat général pour tous les sujets liés à la communication
- Recueil et mise en forme des contenus produits par le service
- Traitement des demandes du service secrétariat général et mise en œuvre des réponses
- Création de contenus sur les réseaux sociaux

3. Assistance au service développement économique

- Traitement de sujets en lien avec l'activité du service
- Appui aux agents du service
- Aide à l'organisation des manifestations du service (agricoles, emploi-formation, centres villes)
- Coordination des partenaires et prestataires

Vu les dispositions statutaires de la loi du 26 janvier 1984 en son articles 3,
Considérant que la nature des fonctions et que les besoins du service le justifient,
Considérant le niveau de qualification élevé requis pour ce type poste,
Considérant qu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
Prolonge la mission d'assistant développement économique de catégorie B appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs pour une durée de 3 ans à temps complet (indice de rémunération maximum IM 821). Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel en vertu de l'article 3-3 2° (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi, pour une durée maximale de 3 ans renouvelable une fois. Si, à l'issue de 6 ans, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.) ;
Autorise le président à assurer la publication du poste et à signer tous documents relatifs au recrutement sur cet emploi ;
Inscrit les crédits nécessaires au budget

Pas d'observation.

36. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
Vu la décision du Président fixant le dernier tableau des effectifs en date du 04 mars 2021

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
Actualise les créations d'emploi figurant sur le tableau des effectifs suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS mise à jour au 29 avril 2021

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)	EMPLOI	CAT.	Effectif budgétaire	Temps de travail	Effectif pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur d'EPCI (Strate 20 000 à 40 000 habitants)		A	1	TC	1
Attaché titulaire	Chargé de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage	A	1	TC	1
Attaché hors classe	Directeur Général des Services	A	1	TC	1
Attaché CDI	Responsable ressources humaines	A	1	TC	1
Attaché CDI (1)	Chargé de mission agriculture durable	A	1	TC	0
Attaché contractuel (2)	Responsable du service développement économique	A	2	TC	1
Attaché contractuel	Chargé de mission de développement économique en faveur de l'emploi	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargé de mission agriculture durable	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargé de mission Manager de commerces de proximité	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargé de mission Déplacements TEPOS	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargée de mission CTG /Agenda 21	A	1	TC	1
Rédacteur ppal de 1ere cl	Responsable du service habitat et social Gestionnaire foncier	B	2	TC	2
Rédacteur	Responsable secrétariat général/accueil/communication	B	1	TC	1
Rédacteur contractuel	Contrat Local de Santé	B	1	TC	1
Rédacteur contractuel	Circuits courts alimentaire et évènementiel	B	1	TC	1
Rédacteur contractuel (3)	Assistant développement éco maison des entreprises	B	2	TC	1
Rédacteur	Chargé de communication	B	2	TC	1
Rédacteur contractuel	Animateur foncier agricole	B	1	TC	1
Cadre d'emploi des rédacteurs	Assistant juridique RH Conseiller numérique Maison France Services Agent référent Maison France services	B	3	TC	0
Adjoint administratif principal de 1ere classe	Gestionnaire Taxe de séjour Assistance ressources humaines Assistante comptabilité Assistante du service instruction Assistant urba / foncier Secrétariat Général	C	6	TC	6
Adjoint administratif	Accueil Assistante RH Secrétariat service technique Comptabilité /littoral	C	4	TC	4
Adjoint administratif contractuel	Agent d'accueil et d'accompagnement Maison France Services		1	TC	0
Journaliste-pigiste (Art3)			1		1
Total filière administrative (1)			37		29

FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	Responsable urbanisme / foncier	A	1	TC	1

Ingénieur	Responsable pôle technique Responsable aménagement et mobilité	A	2	TC	2
Ingénieur (4)	Ingénieur littoral	A	1	TC	0
Ingénieur CDI	Politique territoriale de gestion des espaces naturels	A	1	TC	1
Ingénieur contractuel	PAPI programme d'action et de prévention des risques d'inondation /submersion	A	1	TC	1
Ingénieur contractuel	responsable du service littoral / EN	A	1	TC	1
Cadre d'emploi des ingénieurs	Chef de projet TEPOS	A	1	TC	0
Technicien principal 1ère cl	Technicien voirie informatique Technicien littoral Instructeur du droit du sol	B	3	TC	3
Technicien contractuel	Prévention des risques professionnels	B	2	TC	1
Technicien contractuel	Technicien resp. équipe espaces naturels	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Technicien littoral / espaces naturels	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Technicien littoral	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Technicien énergies renouvelables	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Conseiller en énergie partagée	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Conseiller info-habitat	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Technicien bâtiments	B	1	TC	1
Agent de maîtrise principal	Chef d'équipe du service Mobilité et Aménagement	C	1	TC	1
Adjoint technique principal 1ère cl	agent bâtiment gardien de l'aérodrome	C	2	TC	2
Adjoint technique principal 2ème cl	2 agents des bâtiments 2 agents espaces verts 1 agent littoral /espaces naturels	C	5	TC	3
Adjoint technique	2 agent des bâtiments 2 agents espaces verts 3 agents service littoral /EN 1 agent service littoral /EN / espaces verts	C	8	TC	7
Cadre d'emploi des adjoints techniques (5)	1 agent bâtiments 1 agent espaces verts	C	2	TC	0
Adjoint technique contractuel (6)	2 Agents des espaces naturels 1 Agent espaces naturels/Eclusier	C	3	TC	2
Total filière technique (2)			41		32

<u>Effectif du service « enfance – jeunesse »</u>

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)		CAT.	Effectif budgétaire	Temps	Effectif pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif principal 2ème classe	Assistante administrative / financière Enf Jeunesse	C	1	TC	1
Sous total filière admi. (1)			1		1

FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique principal	Crèche de Dolus	C	1	TC	1

1ere cl					
Sous total filière tech. (2)			1		1
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE					
* Secteur social et activité d'éducation					
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Responsable du relais assistant(e)s maternel(le)s	A	1	TC	1
Educateur de jeunes enfants	Crèche de Dolus et Saint Georges	A	5	TC	4
Agent social principal 2eme cl	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	3	TC	3
Agent social territorial	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	3	TC	2
* Secteur médico-social					
Cadre d'emploi des infirmiers territoriaux	Crèche de Dolus	B	1	TC	1
Auxiliaire de puériculture ppal 1ere cl	Crèche de Saint Georges /Dolus	C	3	TC	2
Auxiliaire de puériculture ppal 2ème cl	Crèche de Saint Georges / Dolus	C	3	TC	3
Cadre d'emploi des Auxiliaires de puériculture	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	1	TC	0
Sous total filière San. & Soc. (3)			20		16
FILIERE DE L'ANIMATION					
Cadre d'emploi des Animateurs (7)	Responsable Bureau Information Jeunesse Animation jeunesse	B	2	TC	0
Adjoint territorial d'animation principal 1ème cl	Directeur centre de loisirs	C	1	TC	1
Adjoint territorial d'animation principal 2ème cl	Coordinateur projets enfance jeunesse	C	1	TC	1
Adjoint territorial d'animation 20/35°	Animateurs centre de loisirs	C	2	TNC	2
Cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation 20/35°	Animateurs centre de loisirs	C	2	TNC	0
Adjoint territorial d'animation	Animateur jeunesse socio-culturel	C	1	TC	0
Sous total filière animation (4)			9		4
FILIERE SPORTIVE					
Conseiller territorial des APS	Responsable enfance jeunesse	B	1	TC	1
Sous total filière sportive (5)			1		1
Total Enfance-jeunesse (1+2+3+4+5)			32		23
Total CDC (ens. des services)			110		84

Effectif de la Régie Musées & Patrimoine de l'Ile d'Oléron

Grades ou emplois (Agents titulaires)		Cat.	Effectif budgétaire	Temps	Effectifs pourvus
Attaché de conservation	Responsable de service RMPIO	A	1	TC	1
Assistant de conservation ppal de 1ère cl	Responsable de service RMPIO Régisseur Responsable Musée	B	3	TC	3
Assistant de conservation ppal de 2 ème cl	agents RMPIO	B	2	TC	0
Assistant de conservation	Responsable Maison Paysanne	B	1	TC	1
Assistant de conservation contractuel	Chargé de projet Moulin de la Brée	B	1	TC	1
Adjoint du patrimoine pp de 1ère cl	Médiation service des publics Responsable accueil Musée Responsable Ecomusée et agent accueil musée	C	3	TC	3
Total RMPIO			10		8

Effectifs de la Régie Oléron Déchets

I - Salariés de droit privé

Intitulé du poste		Statut	Effectifs budgétaires	Temps	Effectifs pourvus
Services communs					
Responsable service financier et comptabilité		CDI	1	TC	1
Responsable service marchés publics		CDI	1	TC	1
Technicien du bâtiment		CDI	1	TC	1
Chef de service Régie Oléron Déchets		CDI	1	TC	1
Responsable collecte		CDI	1	TC	1
Technicien de collecte		CDI	1	TC	1
Agent d'accueil et de facturation ordures ménagères		CDI	1	TC	1
Agent de maintenance et de valorisation des déchets		CDI	1	TC	1
Agent de maintenance des bacs de collecte de déchets		CDI	1	TC	1
Assistante du service ROD		CDI	1	TC	1
Agent de lutte contre les dépôts sauvages		CDD	1	TC	1
Ecopôle Déchèteries					
Responsable d'exploitation écopôle		CDI	1	TC	1
Responsable sensibilisation et réduction des déchets		CDI	1	TC	1
Assistant chef de projet		CDD	1	TC	1
Animateur du tri et de la prévention		CDI	2	TC	2
Agent de distribution et de sensibilisation		CDI	1	TC	1
Agent chargé de l'accueil / secrétariat (Ecopôle)		CDI	1	TC	1

Gardien de déchetterie		CDI	6	TC	6
Conducteur d'engins		CDI	3	TC	3
Responsable des déchèteries		CDI	1	TC	1
Total			28		28

II - Agents titulaires

Grades ou emplois		Cat.	Effectifs budgétaires	Temps	Effectifs pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif ppal 1ere cl	Agent d'accueil et de facturation ordures ménagères	C	1	TC	1
Adjoint administratif ppal 2ème classe	Agent d'accueil et de facturation ordures ménagères	C	1	TC	0
Adjoint administratif	Agent d'accueil et de facturation ordures ménagères	C	1	TC	1
Total (1)			3		2

FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique principal de 1ere cl	conducteur d'engins	C	1	TC	1
Total (2)			1		1

Total agt. tit. ROD ou de droit public (1+2)	4		3

Effectif total de la ROD :	
Budgétaire :	32

Effectif du service tourisme

Grades ou emplois (Agents titulaires)		Cat.	Effectif budgétaire	Temps	Postes pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur principal de 1ere cl.	Office de tourisme Marennes Oléron	B	1	TC	1
Adjoint administratif principal de 1ème cl	Office de tourisme Marennes Oléron	C	1	TC	0
Adjoint administratif ppal 2ème cl	Office de tourisme Marennes Oléron	C	2	TC	0
Adjoint administratif	Office de tourisme Marennes Oléron	C	1	TC	0
Total			5		1

157	0	125

1- Ouverture d'un poste d'attaché pour la prolongation des missions d'un agent sur le poste agriculture durable
2- Prolongation des missions du poste de responsable du développement économique
3- Prolongation du poste d'assistant économique
4- Ouverture du poste ingénieur, avancement de grade (examen professionnel)
5-Ouverture de 2 postes pour remplacer agents du service technique suite à mutation
6-Ouverture de poste éclusier/adjoint technique espaces naturels
7-Recrutement animateur

Monsieur Parent félicite Edith Pavan pour la réussite de son examen professionnel.

37. REHABILITATION DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE SAINT-TROJAN-LES-BAINS ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Depuis la création de l'Office de Tourisme intercommunautaire, une modernisation de l'ensemble des bureaux d'information touristiques du territoire a été lancée. Plusieurs bureaux ont donc ainsi été réorganisés et réhabilités comme par exemple au Château-d'Oléron, à Dolus-d'Oléron ou encore à Saint-Pierre-d'Oléron.

Le bureau de Saint-Trojan-les-Bains a été réorganisé et modernisé pour la partie intérieure, mais l'extérieur du bâtiment est vieillissant (dégradation naturelle du bardage en bois notamment), de plus les ouvertures et menuiseries sont à changer. Les travaux seront réalisés avant la saison touristique, en mars 2021.

Voici la liste des opérations prévues avec les montants correspondant :

Dépenses prévisionnelles	Montant en € HT
Bardage bois (cf devis Themier Bois ref D210106087)	1811.93
Peinture bardage (cf devis Oléron couleurs)	1051.97
Remplacement des ouvertures (cf devis EURL Gilles Brun n°2278)	17 190.11
Remplacement des volets (cf devis EURL Gilles Brun n°2290)	2 955.45
Travaux couverture (cf devis Ent Poupin n°DEV0818)	6 420.99
Changement des portes (cf devis Régondeau n°7006051)	3250.00
Installation de projecteurs LED avec détecteur (cf devis Rexel n°000064889)	198.08
Nouvelle enseigne (cf devis ARPUB)	5 145.00
TOTAL	38 023.53

Depuis Novembre 2018 la Communauté de Communes de l'île d'Oléron a intégré le dispositif régional NOTT (Nouvelle Organisation Touristique des Territoires). Il s'agit d'un appel à projets dont l'une des orientations concerne la modernisation des Offices de Tourisme, avec un soutien financier possible de la Région à hauteur de 30% concernant les opérations de travaux. La Communauté de Communes a déjà pu bénéficier de ce financement dans le cadre de la réhabilitation de l'Office de Tourisme de Saint-Pierre-d'Oléron. Dans le plan d'actions NOTT 2021, la collectivité a programmé la réhabilitation du bureau d'accueil de Saint-Trojan-les-Bains.

Le plan de financement se décline donc ainsi :

Recettes prévisionnelles	taux	Montant en €
Région Nouvelle-Aquitaine - NOTT	30%	11 407.06
Autofinancement	70%	26 616.47
TOTAL	100%	38 023.53

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés
Valide le plan de financement proposé
Autorise le président à formaliser la demande de financement régional.

Fin de la séance à 19h00.

***